

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES
(E. I. S. M. V.)

ANNEE 1989 N° II



HISTOIRE DU SERVICE DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

THESE

présentée et soutenue publiquement le 07 Juin 1989
devant la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
pour obtenir le grade de DOCTEUR VETERINAIRE

(DIPLOME D'ETAT)

par
Papa SHER DIOP
né le 27 Août 1959 à Thilmakha (Sénégal)

Président du Jury : M. François DIENG
Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
Rapporteur : M. Alassane SERE
Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar
Membre : M. Mamadou BADIANE Professeur agrégé
à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Dakar
Directeur de Thèse: M. Alassane SERE
Professeur à l'E.I.S.M.V. de Dakar

SCOLARITE

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

1. - ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE

Kondi M. ACBA	Maître de Conférences Agrégé
Jean-Marie Vianney AKAYEZU	Assistant
Pathé DIOP	Moniteur

2. - CHIRURGIE - REPRODUCTION

Papa El Hassan DIOP	Maître de Conférences Agrégé
Franck ALLAIRE	Assistant
Momouri OUATTARA	Moniteur

3. - ECONOMIE - GESTION

Cheikh LY	Assistant
-----------	-----------

ECOLE INTER-ETATS
DES SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES DE DAKAR
BIBLIOTHEQUE

4. - HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES

ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)

Manlang SEYDI	Maître de Conférences Agrégé
Serge LAPLANCHE	Assistant
Saidou DJIMRAO	Moniteur

5. - MICROBIOLOGIE - IMMUNOLOGIE -
PATHOLOGIE INFECTIEUSE

Justin Ayayi AKAIPO	Professeur
Mme Rianatou ALAIBEDJI	Assistante
Pierre BORNAREL	Assistant de Recherches
Julien KOULDIATI	Moniteur

6. - PARASITOLOGIE - MALADIES PARASITAIRES - ZOOLOGIE

Louis Joseph PANGUI	Maître de Conférences Agrégé
Jean BELOT	Maître - Assistant
Salifou SAHIDOU	Moniteur

7. - PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE
ET CLINIQUE AMBULANTE

Théodor ALOGNINOUNA	Maître de Conférences Agrégé
Roger PARENT	Maître-Assistant
Jean PARANT	Maître-Assistant
Jacques GODFROID	Assistant
Yalacé Y. KABORET	Assistant
Ayao MESSOHOU	Moniteur

8. - PHARMACIE-TOXICOLOGIE

François A. ABIOLA	Maître de Conférences Agrégé
Lassina OUATTARA	Moniteur

9. - PHYSIOLOGIE-THERAPEUTIQUE - PHARMACODYNAMIE

Alassane SIERE	Professeur
Moussa ASSANE	Maître - Assistant
Mouhamadou M. LAHANI	Moniteur

10. - PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES ET
MEDICALES

Germain Jérôme SAMADOGO	Maître de Conférences Agrégé
Samuel MINOUNGOU	Moniteur

11. - ZOOTECHEMIE-ALIMENTATION

Kodjo Pierre ABASSA	Chargé d'enseignement
Moussa FALL	Moniteur

- CERTIFICAT PREPARATOIRE AUX ETUDES VETERINAIRES (CPEV)

Lucien BALMA	Moniteur
--------------	----------

11. - PERSONNEL VOCATAIRE

- BIOPHYSIQUE

René NDOYE

Professeur
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

Mme Jacqueline PIQUET

Chargé d'enseignement
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

Alain LECOMTE

Maître-Assistant
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

Mme Sylvie GASSAMA

Maître-Assistante
Faculté de Médecine et de
Pharmacie
Université Ch. A. DIOP

- BOTANIQUE - AGRO-PEDOLOGIE

Antoine NONGONLERRA

Professeur
IFAN-Institut Ch. A. DIOP
Université Ch. A. DIOP

- ECONOMIE GENERALE

Oumar BERTÉ

Maître-Assistant
Faculté des Sciences Juridiques
et Economiques
Université Ch. A. DIOP

.../..

III. - PERSONNEL EN MISSION (prévu pour 1988 - 1989)

- PARASITOLOGIE

L. KILANI

Professeur
ENV Sidi Thabet (TUNISIE)

S. GEERTS

Professeur Institut Médecine
Vétérinaire Tropicale ANVERS.
(BELGIQUE)

- PATHOLOGIE PORCINE

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

A. DEWAELE

Professeur
Faculté Vétérinaire de CURGHEM
Université de LIEGE. (BELGIQUE)

- PHARMACODYNAMIE GÉNÉRALE ET
SPECIALÉ

P.L. TOUTAIN

Professeur
Ecole Nationale Vétérinaire
TOULOUSE (FRANCE)

- MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE

Mlle. Nadia HADDAD

Maître de Conférences Agrégée
E.N.V. Sidi THABET (TUNISIE)

- PHARMACIE - TOXICOLOGIE

L. EL BAIRI

Maître de Conférences Agrégé
E.N.V. Sidi THABET (TUNISIE)

Michel Adelin J. ANSAY

Professeur Faculté de Médecine
Vétérinaires
Université de LIEGE (BELGIQUE)

- ZOOTECNIE-ALIMENTATION

R. WOLTER

Professeur
E.N.V. ALFORT (FRANCE)

R. PARIGI BINI

Professeur Faculté des Sciences
Agraires
Université de PADOUÉ (ITALIE)

R. GUZZINATI

Technicien de Laboratoire
Faculté des Sciences Agraires
Université de PADOUÉ (ITALIE)

6. INFORMATIQUE STATISTICIENNE

Dr. G. GUIDETTI

Technicien de la Faculté
des Sciences Agraires
Université de PADOUE (ITALIE)

7.- BIOCHIMIE

A. RICO

Professeur
ENV Toulouse (FRANCE)

INDICATE

Je dédie ce travail

- A MON PERE ET A MA MERE :

Ce travail est le fruit de votre persévérance dans le sacrifice envers vos enfants.

Vous avez toujours su allier amour et rigueur pour parfaire notre éducation - Trouvez ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

- A MA FUTURE COMPAGNE :

Ce travail est le sien ; amour, fidélité et heureux ménage.

- A MES FRERES ET SOEURS

- A MES ONCLES ET TANTES

- A MES COUSINS ET COUSINES

- A TOUS MES PARENTS :

en particulier mes grand-mères Rokhaya Dieng et Sokhna Badiane : in memoriam

- A MES TANTES :

Thioro et Khady Dieng : ma profonde gratitude

- A TOUS MES AMIS DE L'ECOLE :

en particulier Lèyo, Massal, Coumba Syll, Yoro, Mbargou, Moïssa, Thiam, Bouusso, Bass, Diouf, Ndoye, etc....

- A MES AINES ET CADETS

en particulier Baba Sall

- A MA TANTE Maguette Diop Mbaba et A MON ONCLE Abdou Abass Diop : la plume ne peut exprimer mes sentiments envers vous.

- AU CONTRIBUABLES SENEGALAIS : Merci

- A TOUS LES PEUPLES OPPRIMES DU MONDE : je dis liberté et union.

M E M E R C I E M E N T S

Mes remerciements vont en particulier :

- A la Direction de l'Elevage : pour la disponibilité de son personnel
- Aux Archives Nationales : pour la facilité d'accès aux documents qui gardent jalousement le secret de notre passé.
- Aux anciens : les Dr. Samba Cor SARR, Moustapha BA, Amadou CAMARA, DIEME, etc....
- A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

A NOS MAITRES ET JUGES

A NOTRE MAITRE ET JUGE : Monsieur François DIENG

En dépit de vos lourdes charges et du poids de l'âge vous avez accepté avec joie de présider notre thèse - soyez assuré cher maître de notre reconnaissance.

A NOTRE MAITRE ET DIRECTEUR DE THESE : Monsieur Alassane SERE

Vous avez guidé nos premiers pas dans l'apprentissage de la profession vétérinaire votre abord facile, votre sincérité et votre rigueur dans le travail forcent l'admiration.

Recevez ici l'expression de notre profonde gratitude.

A NOTRE MAITRE ET JUGE : Monsieur Mamadou BADIANE

Nous Vétérinaires sortant de l'E.I.S.M.V. ne pourrions jamais oublier vos encouragements constants durant les périodes les plus sombres de nos débuts dans la vie universitaire. BADIANE vous êtes un frère avant d'être un maître.

A NOTRE MAITRE ET JUGE : Monsieur Malang SEYDI

Le respect profond que vous nourrissez en vers les étudiants, votre sens du devoir et la rigueur dans le travail font de vous un personnage de premier plan à l'E.I.S.M.V. Veuillez trouver ici l'expression de nos sincères remerciements.

A NOTRE MAITRE ET JUGE : Monsieur A. L. NDIAYE

Vous avez initié et guidé ce travail avec la rigueur et les qualités techniques qui vous caractérisent.

Nous vous disons encore merci.

TABLE DES MATIERES

Pages

Introduction

PREMIERE PARTIE

ORIGINES DU SERVICE DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

Chapitre I. Présentation de l'Elevage au Sénégal

I. Le milieu

I₁. Situation géographique du Sénégal

I₂. Le sol et le réseau hydrographique

I_{2.1}. Le sol

I_{2.2.2.1}. Les eaux superficielles

a/ Les fleuves

^a₁. Le Fleuve Sénégal

^a₂. Le Fleuve Gambie

^a₃. Le Fleuve Casamance

b/ Les Lacs et les mares

I_{2.2.2}. Les eaux souterraines

a/ Les terrains anciens

b/ Le bassin sédimentaire

I₃. Le Climat

I_{3.1}. Les conditions générales

I_{3.2}. Les caractéristiques du climat

I_{3.3}. Les régions climatiques

1. La région de la grande côte

2. La région sahélienne

3. La région ferlienne

4. La région du Boundou

5. La région de la petite côte

6. La région du Fouladou

7. La région de Basse Casamance

.../..

I	4. La Végétation	
I	4.1. Le domaine sahélien	
I	4.2. Le domaine soudanien	
I	4.3. Le domaine guinéen	
I	5. Les types de pâturages	
I	5.1. Les pâturages de type sahélien	
I	5.1.2. Les pâturages de type soudanien	
	a/ Les pâturages Nord-soudanien	
	b/ Les pâturages Sud-soudanien	
I	6. Les modes d'élevage	
I	6.1. L'élevage extensif transhumant	
I	6.2. L'élevage semi-extensif transhumant	
I	6.3. L'élevage semi-extensif sédentaire	
II. Le Cheptel		
II	1. Les différentes espèces exploitées et leur répartition	
II	1.1. Les races bovines	
	a/ Le zébu	
	a ₁ . Le zébu peulh sénégalais (Gobra).....	
	a ₂ . Le zébu maure	
	b/ La race Ndama	
	c/ Le métis djakoré	
	d/ Les races étrangères	
II	1.2. Les races ovines	
	a/ Les moutons du sahel	
	a ₁ . Mouton maure à poils ras (Touabire)...	
	a ₂ . Mouton maure à poils longs	
	a ₃ . Mouton peulh-peulh	
	a ₄ . Le waralé	
		.../..

b/ Mouton djallonké ou du Sud	
II ^{1.3.} Los races caprines	
a/ La chèvre du sahel	
b/ La chèvre djallonké	
c/ La chèvre rousse de Maradi	
II ^{1.4.} Les autres espèces	
a) L'Elevage porcin	
b) L'Elevage équin et asin	
1. Chevaux Fleuves et Foutanké	
2. Le Mbayar	
3. Le Mpar	
c) L'Elevage du dromadaire	
d) Les volailles	
e) Les carnivores	
III. Les Hommes	
III ^{1.} L'Eleveur	
III ^{2.} Les autres	
Conclusion	
Chapitre II. "La genèse de la création du Service de l'Elevage."	
I. Les bases de la création du Service	
II. Attributions et Moyens d'Action	
III. Résultats et perspectives	
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
"EVALUATION DU SERVICE DE 1942 - 1960"	
Chapitre I. Aperçu sur l'économie sénégalaise de l'époque	
I. Situation administrative du Sénégal après la se- conde guerre mondiale	
II. Les Bases de l'économie coloniale au Sénégal	
Chapitre II. La place de l'Elevage dans l'économie coloniale et la modernisation du Service de l'Elevage	
I. Organisation - Attributions et Moyens d'Action...	
I ^{1.} Organisation	
I ^{2.} Attributions et Moyens d'Action	

- I_{2.1}. Attributions
- I_{2.2}. Moyens d'Action
- I_{2.2.1}. Les moyens humains
- I_{2.2.2}. Les moyens financiers
- II. Les résultats
- II₁. Protection sanitaire
- A/ Production de vaccins et sérums
- B/ Les interventions
- B₁. Maladies contagieuses vaccination
- B₂. Maladies parasitaires traitement
- II₂. Amélioration du milieu : hydraulique pas-
 terale
- II₃. Autres résultats
- II_{3.1}. Lutte contre les fauves
- II_{3.2}. Amélioration des espèces
- Conclusion

TROISIEME PARTIE

LE SENEGAL INDEPENDANT ET SON SERVICE DE L'ELEVAGE

- Chapitre I. De l'Indépendance au S.E.R.A. (1960 - 1986).....
- I. Attributions et organisations
- I₁. Les attributions
- I₂. Organisations
- II. Les moyens d'Action
- II₁. Les moyens matériels et financiers
- II₂. Les moyens humains
- II_{2.1}. Les cadres supérieurs
- II_{2.2}. Les cadres moyens
- II_{2.3}. Les cadres sublaternes

.../..

III.	Les résultats	
III	1. Santé animale et amélioration des espèces....	
III	1.1. Santé animale	
III	1.2 Amélioration des espèces	
III	2 Résultats socio économiques	
III	3 Résultats en matière de santé publique et hy- giens	
III	3.1. La lutte anti-rabique	
III	3.2. L'inspection de salubrité des denrées d'ori- gine animale	
III	4. Résultats en matière d'amélioration des patu- rages	
IV.	Perspectives	
	Conclusion	
Chap.II.	Situation actuelle du Service de l'Elevage	
I.	Organisation - Attributions et Moyens d'action ...	
I	1. Organisation	
I	2. Attributions et Moyens d'action	
I	2.1. Attributions	
I	2.2. Moyens d'action	
I	2.2.1. Moyens financiers	
a/	Budget de l'Etat	
b/	Aide extérieure	
I	2.2.2. Les moyens humains	
II.	Les problèmes actuels	
II	1. Alimentation et abreuvement	
II	1.1. Alimentation	
II	1.2. Abreuvement	
II	2. Santé animale	
II	3. Encadrement et organisation des producteurs	

II	4.	Financement du sous-secteur et commercialisation.....	
II	4.1.	Financement du sous-secteur	
II	4.2.	Commercialisation	
II	5.	Formation des encadreurs	
		et	
		Recherche zoo-vétérinaire	
II	5.1.	Formation des encadreurs	
II	5.2.	Recherche zoo-vétérinaire	
III.		Les perspectives	
		Conclusion générale	

B R E V I A T I O N S
=====

- A.A.A.S.A. : Association pour l'Avancement en Afrique des Sciences
de l'Agriculture
- D.S.P.A. : Direction de la Santé et des Productions Animales
- E.I.S.M.V. : Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
- PRODELOV : Projet de Développement de l'Élevage Ovin
- P.D.E.S.O. : Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal-Oriental
- P.R.S. : Projet Rural de Sédhiou
- P.I.D.A.C. : Projet Intégré de Développement Agricole de la Casamance
- C.R.Z. : Centre de Recherches Zootechniques
- S.E.R.A. : Secrétariat d'Etat aux Ressources Animales
- SO.DE.VA. : Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
- SO.MI.VAC. : Société de Mise en Valeur de la Casamance
- SO.DE.FI.TEX : Société de Développement des Fibres Textiles

" Par délibération, la faculté et l'École ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation."

PREMIERE PARTIE

"ORIGINES DU SERVICE DE L'ELEVAGE AU
SENEGAL"

- Chapitre I : Présentation de l'Elevage au Sénégal
- Chapitre II: La genèse de la création du Service de l'Elevage

Cela nous conduit à dire qu'à l'avenir, une plus grande attention devra être portée à la question des archives (informatisation, microfilm...etc).

Nous allons aborder ce travail consacré à l'évolution du Service de l'Elevage de notre pays en trois parties d'inégale importance.

- Une première partie consacrée aux "origines du Service de l'Elevage au Sénégal". Elle consistera à présenter l'élevage du Sénégal d'une part et d'autre part à montrer comment le Service de l'Elevage au Sénégal est né durant la période coloniale sous la direction de ses premiers administrateurs qui étaient militaires.

- Une deuxième partie traitera de l'Evolution du Service de 1942 à 1960." Cette partie revêt une importance capitale dans toute étude historique car un évènement majeur (seconde guerre mondiale) s'y est déroulé et a marqué tous les domaines de la vie humaine.

La fin de la guerre a entraîné d'énormes mutations sur le plan économique, politique et social et c'est effectivement cette période qui a coïncidé avec la naissance du Service moderne de l'Elevage dans notre pays.

- Une troisième partie traitera du Sénégal indépendant et de son Service de l'Elevage.

Cette partie, consacrée à l'évolution du Service sous la direction des nationaux c'est à dire depuis l'indépendance, sera subdivisée en deux chapitres :

Le premier abordera la période de l'indépendance à la création du Secrétariat d'Etat aux Ressources animales (SERA), c'est à dire de 1960 à 1986.

Le second chapitre nous donne des indications sur la période qui s'est écoulée depuis la mise en place du S.E.R.A. jusqu'à nos jours ; ce que nous appellerons la "Nouvelle naissance du Service de l'Elevage au Sénégal."

PREMIERE PARTIE :

"ORIGINES DU SERVICE DE L'ELEVAGE AU SENEGAL"

-:-:-:-:-

Le Sénégal, pays subsaharien, est caractérisé par un climat aride. Sous ce climat vivent des animaux rustiques bien adaptés, sous la conduite de peuples dont l'élevage est un mode de vie avant d'être activité économique.

Des épizooties graves (Peste bovine, Péripleumonie ... etc), ravagent périodiquement le cheptel et c'est dans ces conditions qu'a vu le jour le Service de l'Elevage dont la mission première fut de combattre ces fléaux qui constituent le goulot d'étranglement de l'élevage.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

En matière d'élevage, trois facteurs fondamentaux interviennent:

Le milieu qui est le substrat actif qui conditionne les modes de vie de l'animal et de l'homme par l'intermédiaire de la plante.

L'animal qui selon le professeur NDIAYE, est "à l'image du sol sur lequel il vit."

L'homme qui exploite l'ensemble.

Un équilibre parfait entre ces différents facteurs est une condition sine qua non pour une réussite de la conduite de l'élevage.

I - Le Milieu

I.1. Situation géographique du SENEGAL

Le Sénégal est un pays qui se trouve à la partie Nord-Est du Continent africain. Il est situé entre les Latitudes 12°20 et 16°40 Nord et les Longitudes 12°10 et 17°30 Ouest. C'est donc un pays tropical, de 197.000 km² avec une population d'environ 6 millions d'ha (5.810.000 ha en 1981 avec un accroissement annuel de 2,6 p. 100).

.../...

Le chiffre de la densité moyenne environ 26 ha/km² n'a aucune signification dans la mesure où la population est inégalement répartie.

Cette répartition est conditionnée par les aléats climatiques ainsi on a :

- une zone agricole au Sud où la situation pluviométrique est satisfaisante et qui correspond à de fortes densités.

- une zone sylvopastorale au Nord avec un niveau de précipitation peu favorable à l'agriculture ; la densité de population y est faible. Ainsi la seule activité pour valoriser la zone reste l'élevage de type extensif transhumant.

Entre les deux, se trouve la "zone d'équilibre" ou zone agropastorale dont l'intensité des deux activités varie selon qu'on se déplace vers le Nord ou le Sud.

Selon PAGOT cité par NDIAYE (15) l'élevage est de l'écologie appliquée où le milieu joue un rôle prépondérant.

Dans l'étude du milieu nous retiendrons le sol, le climat et la plante.

I.2. Le sol et le réseau hydrographique

I.2.1/ Le sol

Le sol est la résultante de la décomposition et de la transformation de la roche sous-jacente par l'effet des agents physico-chimico-biologiques : altération des roches affleurantes sous l'action du climat et des organismes vivants (micro-organismes, végétaux inférieurs) formation d'une couche de matières organiques en surface, des produits minéraux altérés sous l'action de la macrofaune et de la microflore ; migration verticale ou oblique des éléments mobiles, associés au mouvement de l'eau avec lessivage ou concentration, aboutissant à une superposition de couches ou "horizons" constituant le "profil" du sol, horizons caractérisés par leur couleur, leur épaisseur, leur morphologie, leur composition.

La roche mère, ou matériau originel du sol, peut être le résultat de l'altération de la roche en place ou un mélange de produits d'altération transportés, de sorte que l'individualisation de la roche mère est étroitement associée à l'évolution du modelé (G. BOUDET I.E.M.V.T. (1)).

En tenant compte de cette définition, on peut classer grossièrement les sols du Sénégal et ainsi nous avons :

- Les sols sub-arides tropicaux : Dans la région sahélienne ces types de sols recouvrent le domaine correspondant à celui de l'élevage extensif.

- Les sols ferrugineux tropicaux se rencontrent dans les zones qui reçoivent une pluviosité comprise entre 500 et 1200 mm de pluie par an.

Ces sols ont rarement une épaisseur supérieure à 250 cm. Les oxydes de fer y sont fréquemment bien individualisés avec lessivage et précipitation sous forme de taches ou concrétions.

- Les sols ferralitiques correspondent à un climat humide avec une pluviosité annuelle supérieure à 1200 mm. Ils constituent les termes ultimes de l'altération avec **libération** d'oxydes de fer et d'alumine.

Ils sont plutôt profonds avec plusieurs mètres d'épaisseur.

On les rencontre au Sénégal dans la partie méridionale du pays ; ils sont souvent argileux et l'affleurement de la cuirasse constitue un frein majeur à l'agriculture dans certaines parties du pays.

- Les sols hydromorphes sont caractérisés par un engorgement par l'eau permanent ou saisonnier. Ces sols sont localisés aux dépressions mal drainées.

On rencontre ces types de sol au Sénégal surtout le long des "Niayes" mais aussi dans la vallée du fleuve et dans les zones humides de la Casamance.

I.2.2. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est constitué par les eaux superficielles (fleuves, lacs et mares) et les eaux souterraines.

I.2.2.1. Les eaux superficielles

a) Les Fleuves : le plus important est le fleuve Sénégal dont le pays porte le nom.

On peut aussi citer le fleuve Gambie et le Fleuve Casamance qui sont de moindre importance.

a1/ Le fleuve Sénégal

Ce cours d'eau prend sa source dans le haut Bassin du Fouta-Djallon et mesure 1700 km.

Il reçoit un grand affluent, la Falémé à son entrée en territoire sénégalais.

Le débit moyen annuel (module) du Sénégal est de 780 m³/s à BAKEL sur une période de 64 ans. Les variations interannuelles sont très grandes (1247 m³/s en 1924 contre 272 m³/s en 1913).

De 1968 à 1973 le fleuve a connu une série d'années de gros déficits, liées à la diminution des pluies dans le haut Bassin qui correspond à la période de sécheresse dans le Sahel.

A l'étiage (niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau) qui se situe vers la mi-juin, le débit n'est que de 10 m³/s.

Les eaux marines remontent progressivement dans le lit fluvial en période de basses eaux. C'est pourquoi les eaux deviennent salées dans le delta.

a2/ Le fleuve Gambie

La crue de la Gambie est moins importante que celle du Sénégal. Les débits sont peu connus jusqu'à présent ; les maxima moyens varient autour de 200 m³/s et 90 p. 100 des eaux s'écoulent entre juillet et octobre.

a3/ Le fleuve Casamance

C'est un petit cours d'eau, la crue s'écoule lentement par suite de la faiblesse de sa pente. Sa vallée inférieure est occupée par les eaux salées, ce qui pose de véritables problèmes de salinisation au niveau des terres cultivées.

Dans les régions du centre Ouest, on trouve les vallées mortes du Sine et du Saloum où l'écoulement des eaux n'est pas permanent.

b) Les lacs et les mares

Nous parlerons ici du lac de Guiers qui est le lac le plus important du Sénégal.

Il se trouve au Sud de Richard-Toll et est relié au Fleuve Sénégal par un marigot la "Touey".

Les eaux douces, par le biais de la "Touey" remplissent le lac pendant la crue et sont retenues par un barrage construit entre 1947 et 1949, ce qui empêche pendant la décrue la remontée des eaux salées.

Près de la côte Nord la nappe phréatique émerge par endroits entre les dunes, formant les mares temporaires des Niayes.

I.2.2.2. Les eaux souterraines

Les nappes ~~aquifères~~ sont alimentées par les précipitations qui baissent du Sud vers le Nord.

Un autre facteur important conditionne l'alimentation de ces nappes, c'est la nature de la roche-magasin. Selon la structure de cette dernière, on peut retenir la classification suivante :

- les terrains anciens
- le Bassin sédimentaire.

.../...

a) Les terrains anciens

Il s'agit de roches granitiques et schistiques du Sénégal Oriental qui ne renferment de l'eau que dans les zones de roche fissurée ou dans les altérations superficielles des roches notamment sous les cuirasses.

C'est pourquoi les nappes phréatiques sont très discontinues et temporaires et il n'y existe pas de nappe profonde.

b) Le bassin sédimentaire

Le bassin sédimentaire renferme de l'eau à plusieurs niveaux; on peut citer :

- les nappes phréatiques se trouvent dans les grés du Continental Terminal ou dans les calcaires de l'Eocène. Pour les atteindre il faut creuser des puits de 30 à 100 m de profondeur.

- La nappe Maestrichienne est une nappe très profonde dans tout le bassin sédimentaire.

Pour l'atteindre, il faut forer de 100 à 350 m de profondeur et l'eau remonte jusqu'à quelques mètres de la surface.

Les roches-magasins sont surtout les grés et les sables du Maestrichien.

A noter que cette nappe est découverte en 1938 et les premiers forages sont construits dans les années 1950 (Dodji 1952 et Labgar 1953) Costiou (P) cité par SOW (36).

Ces forages marquent le début d'une amélioration des conditions d'abreuvement dans la zone sylvopastorale puisque le problème de l'eau a toujours été un des facteurs limitants de l'élevage.

Avec la découverte de cette nappe, l'hydraulique pastorale connaît un nouveau sursaut avec la création de la brigade des puits.

.../...

I.3. Le climat

I.3.1. Les conditions générales : le climat résulte de la combinaison de facteurs géographiques et aérologiques.

Pour les premiers il s'agit de la latitude, ce qui fait du Sénégal un pays tropical, quant aux seconds, il faut noter que le Sénégal est balayé par trois masses d'air principales dont les déplacements sont favorisés par la platitude du relief.

Nous avons :

- l'alizé maritime issu de l'anticyclone des Açores de direction Nord-Ouest humide, frais, inapte à engendrer des précipitations, mais son humidité peut être déposée sous forme de rosée la nuit.

Il s'assèche rapidement à l'entrée du Continent et prend les caractères de l'harmattan dont il est séparé par une ligne de discontinuité.

- L'harmattan qui est la branche finissante de l'alizé continental saharien caractérisé par une grande sécheresse et une grande amplitude thermique diurne, n'entraîne pas de précipitations.

A l'approche de la côte il s'élève au-dessus de l'Alizé maritime et empêche la précipitation de l'humidité de ce dernier.

- La Mousson provient de l'alizé issue de l'Anticyclone de Sainte-Hélène dans l'Atlantique Sud.

Vent très humide après une longue traversée maritime, la Mousson entre dans le pays pendant la période estivale selon une direction Sud-Ouest et s'assèche au fur et à mesure qu'il se déplace vers l'intérieur.

I.3.2. Les caractéristiques du climat

En ce qui concerne le climat, le Sénégal est un pays tropical sec.

L'année est divisée d'une manière nette en deux saisons rythmées par les pluies.

- Une saison "non pluvieuse" dont la durée diminue du Nord au Sud ; sa longueur varie d'environ 7 à 9 mois (Novembre-Juillet).

- Une saison pluvieuse variant dans le sens inverse et qui dure environ 3 à 5 mois (juin à octobre). Les plus grandes quantités de pluies tombent dans le mois d'août.

I.3.3. Les Régions climatiques

Les régions climatiques sénégalaises sont organisées selon deux gradients :

- le gradient méridien qui marque l'intérieur du pays en déterminant quatre zones climatiques qui sont :

- * la région Sahélienne
- * la région Ferlienne
- * la région Boundou
- * la région du Fouladou

- Le gradient atlantique avec ses nuances littorales sous l'effet de l'Alizé maritime d'une part détermine la région de la Grande Côte et d'autre part sous l'effet de la Mousson la région de la Petite Côte et du Saloum ainsi que de la région de Basse Casamance.

Nous pouvons donc dire que nous avons 7 régions climatiques :

1) La région de la Grande Côte

Sous l'influence de l'océan, ses températures sont fraîches avec des amplitudes thermiques faibles. Les précipitations sont faibles et tardives (ne dépassent 100 mm/mois qu'en Août et Septembre).

2) La région Sahélienne

La plus aride et la plus chaude du pays. Elle couvre le Nord du Ferlo et surtout la basse et moyenne vallée du Sénégal.

.../...

La région ne dispose que d'un à deux mois de pluies qui dépassent rarement 100 mm/mois.

La pluviométrie annuelle est irrégulière et inférieure à 500 mm.

3) La Région Ferlienne qui correspond à la moyenne et haute vallée du Ferlo. Cette région est marquée par la chaleur. Il y règne 3 mois de pluies, avec une moyenne annuelle de 500 à 700 mm en année de pluviométrie normale.

4) La région du Boundou : le climat est de type soudanien avec une saison de pluies d'environ 6 mois.

Les moyennes annuelles de précipitation varient entre 700 à 1000 mm réparties en 3-4 mois très pluvieux.

5) La région de la Petite Côte et du Saloum

Elle représente la nuance littorale du Boundou ; la pluviométrie est surtout marquée par le début tardif des précipitations (juin-juillet) avec des moyennes annuelles de 1200 mm au Sud et de 7 à 800 mm au Nord.

6) La région du Fouladou

6

Comme la Haute Casamance et la Haute Gambie, la saison des pluies s'y étale sur 7 mois dont 5 très pluvieux (plus de 100 mm/mois) avec des moyennes annuelles allant de 1000 à 1300 mm.

7) La région de Basse Casamance

Elle se différencie de la précédente par une saison pluvieuse écourtée mais aussi avec les plus fortes précipitations du pays 1300-1800mm/an.

Du point de vue température, le régime thermique est marqué par un maximum principal en juin et des amplitudes atténuées par la proximité du littoral.

CONCLUSION :

L'action conjuguée du climat et de la nature des sols détermine le type de végétal. Ainsi nous allons aborder l'étude de la végétation.

I.4. La végétation

En ce qui concerne la répartition de la végétation, deux facteurs essentiels agissent : les facteurs climatiques et édaphiques.

La platitude du terrain explique la faiblesse de l'action du relief sur cette répartition. La faiblesse du réseau hydrographique va dans le même sens.

On distingue 3 grands domaines phytogéographiques dont la transition n'est pas nette :

- * le domaine sahélien
- * le domaine soudanien
- * le domaine guinéen.

I.4.1. Le domaine sahélien

Recouvre le Nord du pays entre les isohyètes 300 à 700. Il est recouvert d'un tapis herbacé verdoyant dès les premières pluies dont surtout le Cram-cram (*Cenchrus biflorus*).

Ces prairies sont parsemées d'arbres et d'arbustes dont :

- le Seing (*Acacia raddiana*)
- le Verek (*Acacia senegal*)
- le Soump (*Balanites aegyptiaca*)
- le Jujubier (*Zizyphus mauritiana*).

La vallée du fleuve est caractérisée par ses cultures de décrue et ses savanes steppiques où domine *Vetivera nigritana*.

I.4.2. Le domaine soudanien

Il commence à se faire sentir dès le Sud de Linguère ; la végétation est typiquement soudanienne entre les isohyètes 900 et 1200, caractérisée par une savane boisée.

.../...

On y rencontre de grands arbres, tels que le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), le vèn (*Pterocarpus erinaceus*) et le néré (*Parkia biglobosa*) qui surplombe un tapis de grandes herbes.

I.4.3. Le domaine guinéen

C'est le domaine de la forêt dense qui n'occupe qu'une petite portion du territoire entre Bignona et la Guinée Bissau. C'est la zone de prédilection du palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

CONCLUSION :

Il faut noter l'existence de groupements azonaux dans les parties où règnent des conditions hydrologiques particulières :

- la forêt de ~~gonakiens~~ (*Acacia nilotica*) dans la vallée du Sénégal,
- les palétuviers (*Rhizophora racemosa*) des estuaires du Saloum et de la Casamance.

I.5. Les types de pâturage

L'élevage au Sénégal est de type extensif largement tributaire du pâturage naturel.

Pour caractériser un pâturage, il faut faire sa description, évaluer sa productivité et prévoir son dynamisme.

Pour décrire un pâturage, on peut considérer l'espèce prédominante sans toutefois négliger les interactions avec les autres espèces, c'est à dire tenir compte de la phytosociologie.

En ce qui concerne la productivité d'un pâturage, il existe plusieurs méthodes d'estimation, mais les résultats qui fournissent le plus d'informations sont ceux exprimés en quantité de matière sèche, car même si l'eau contenue dans la plante contribue à la satisfaction des besoins hydriques de l'animal, la couverture énergétique et azotée dépendent de la teneur en matière sèche.

Le dynamisme d'un pâturage traduit l'évolution de ce pâturage, de sa flore et de sa productivité sous l'action d'un facteur surimposé, en particulier la pâture ou le broutage (G. BOUDET (1)).

Pour bien gérer les pâturages et prévenir les conséquences de leur mauvaise exploitation, il est indispensable de maîtriser les paramètres qui agissent sur ce phénomène qu'est le dynamisme des pâturages.

En tenant compte de ces facteurs on peut dire qu'au Sénégal on rencontre deux grands types de pâturage :

- les pâturages de type sahélien
- les pâturages de type soudanien avec deux variantes.

I.5.1. Les pâturages de type sahélien

Les pâturages sahéliens correspondent à une région écologique essentiellement pastorale, pour la simple raison que les conditions climatiques y sont rigoureuses et rendent aléatoires les autres spéculations.

Ces régions correspondent aux isohyètes 200 au Nord et 400 au Sud. La transition vers le Sud correspond à l'isohyète 400 passant par Louga.

Il faut noter que la partie qui nous intéresse ici au Sénégal est surtout connu sous l'appellation "pâturage de la bordure sahélo-soudanienne".

La flore est surtout composée de :

- d'espèces ligneuses diversifiées

Acacia raddiana)	
Acacia senegal)	... sol sableux
Commiphora africana)	

.../...

TABLEAU I.

CLASSIFICATION DES PATURAGES TROPICAUX

Pâturages	Variétés	Sols	DOMINANTES FLORISTIQUES		Production potentielle (en kg de MS par ha)	Journées de Pâture de L'U.B.T.
			Ligneuses	Herbacées		
SAHEL I E N S	SAHEL I E N TYPE	Sablonneux	Acacia senegal	Aristida mutabilis	1 000 - 1 200	55 - 65
			Acacia radiana	Cenchrus biflorus		
		Limoneux	Balanites aegyptiaca	Panicum laetum	1 000 - 3 000	80
			Boscia senegalensis	Schoenefeldia gracilis		
		Squelettiques	Balanites aegyptiaca	Aristida sieberana	800	40
			Acacia seyal	Schoenefeldia gracilis		
	B O R D U R E SAHEL O-SOUDANIENNE	Sablonneux	Guiera senegalensis	Cenchrus biflorus	1 200 - 1 500	65 - 80
			Combretum glutinosum	Hyparrhenia dissoluta		
Limoneux		Acacia seyal	Andropogo pseudapricus	3 000	160	
			Pennisetum pedicellatum			
Squelettiques	Combretum micranthum	Andropogo gayanus	800	40		
	Pterocarpus Lucens					

Acacia ehrenbergiana)...	sur sol limoneux	des couloirs
Balanites aegyptiaca	}		
Boscia senegalensis	}		interdunaires et dépressions.

Les graminés vivaces sont subdésertiques sur ondulations dunaires.

- Cymbopogon proximus sur sols limoneux
- Andropogon gayanus sur sols squelettiques

Les graminés annuelles deviennent dominantes et donnent un tapis herbacé haut de 80 cm à 1 m avec :

Aristida mutabilis)		
Cenchrus biflorus	}	sur sols sablonneux	
Aristida adscensionis)		
Aristida funiculata)	sur pénéplaines et dépressions	
Panicum laetum)	limoneuses à argileuses.	
Schoenofeldia gracilis)		

On rencontre fréquemment diverses espèces herbacées dont :

Alysicarpus ovalifolius
 Elepcharis linariifolia
 Tephrosia purpurea
 Tribulus terrestris
 Zornia glochidiata... etc.

1.5.2. Les pâturages de type soudanien

Les pâturages soudaniens font suite aux pâturages sahéliens à partir des isohyètes 500-600.

L'aspect de la flore varie du Nord au Sud avec la pluviométrie. La zone écologique correspond au lieu de contact entre éleveurs transhumants du Sahel et agriculteurs sédentaires.

Le paysage est fortement marqué par l'activité agricole, notamment la monoculture de l'arachide. On peut subdiviser cette zone en deux sous-types :

.../...

TABLEAU II.

Pâturages	Secteurs	Sols	DOMINANTES FLORISTIQUES		Production potentielle (en kg de M.S. par ha)	Journées de Paturage de l'U.B.T.
			Légumineuses	Herbacées		
S O U D A N I E N S	Nord Soudanien	Squelettiques à gravillons	Combretum ssp Giera senegalensis	Andropogo pseudapricus Loudetia togoensis	800	40 (9 ha/UBT/an)
		Ferrugineux des colluvions terrasses	Combretum glutinosum Piliostigma reticulatum	Andropogon gayanus Diheteropogon hagerupii	2 500	135 (2,7 ha/UBT/an)
		Ferrugineux à hydromorphie de profondeur	Butyrospermum Paradoxum	Diheteropogon hagerupii Pennisetum pedicellatum	1 500	80 (4,5 ha/UBT/an)
	Sud Soudanien	Ferrugineux de plateaux	Bombax costatum Combretum nigricans	Diheteropogon hagerupii Pennisetum subangustum	2 000	105 (3,5 ha/UBT/an)
		Ferrugineux	Parkia biglobosa Khaya senegalensis	Andropogon tectorum	3 000	160 (2,3 ha/UBT/an)
		Squelettique à gravillons	Daniella olivera Pterocarpus erinaceus	Diheteropogon amplexans	2 000	105 (3,5 ha/UBT/an)
		Squelettiques à cuirasses	Combretum glutinosum	Loudetia simplex	1 500	80 (4,5 ha/UBT/an)
		Ferrugineux de terrasse	Detarium microcarpum Daniella olivera	Andropogon gayanus Hyparrhenia smithiana	3 000	160 (2,3 ha/UBT/an)

- a) Les pâturages Nord soudaniens

Les graminées vivaces sont rares alors que les graminées annuelles deviennent plus abondantes: *Andropogon pseudapricus*, *Pennisetum pedicellatum*... etc

Les espèces ligneuses deviennent plus importantes et constituent des forêts claires à *Anogeissus-leicarpus*.

- b) Les pâturages Sud soudaniens

Dans ce secteur on assiste à l'apparition de nouvelles espèces vivaces et de plantes ligneuses.

La production potentielle de ces pâturages est plus importante.

I.6. Les modes d'élevage

La conduite du troupeau au Sénégal est surtout de type extensif.

On rencontre trois types d'élevage :

- l'élevage extensif transhumant
- l'élevage semi-extensif transhumant
- l'élevage semi-extensif sédentaire.

I.6.1. L'élevage extensif transhumant

Il est pratiqué dans la zone sylvopastorale par les peulh. Ce mode d'élevage est essentiellement dicté par la recherche d'eau et de pâturage.

En saison sèche les troupeaux se déplacent vers les points d'eau permanents.

L'amplitude des déplacements a été considérablement réduite par la création des forages ; il subsiste néanmoins, avec l'insuffisance des forages des conséquences non négligeables dont :

.../...

- la dégradation des sols autour des forages
- la sous-exploitation des pâturages éloignés des forages
- la propagation des maladies contagieuses
- les carences nutritionnelles (Botulisme)
- les saillies incontrôlées.

I.6.2. L'élevage semi-extensif transhumant

Ce type d'élevage est pratiqué dans la zone agropastorale par les sérères et les woloffs. Ces agropasteurs sont souvent en relation avec les éleveurs de la zone pastorale auxquels ils confient une partie de leurs troupeaux, pendant la saison des pluies.

Pendant la saison sèche le reste du troupeau revient et consomme rapidement les résidus des récoltes. On note une association agriculture-élevage par le biais de la fumure, l'utilisation des bœufs de trait...etc.

I.6.3 L'élevage semi-extensif sédentaire

Il se pratique dans le Sud du pays en Casamance. Dans ce secteur l'agriculture l'emporte sur l'élevage.

La taille des troupeaux est réduite et ces derniers sont sous une surveillance stricte pendant l'hivernage. Chez certains comme les Diolas du département d'Oussouye et les Balantes, les animaux rentrent tous les soirs.

CONCLUSION :

Les systèmes d'élevage sont dictés par la recherche de l'eau et des pâturages mais varient aussi en fonction des relations agriculture-élevage.

Il existe un équilibre harmonieux entre le milieu physique, les animaux et le mode d'élevage pratiqué.

II - LE CHEPTEL

Le Sénégal dispose d'un cheptel varié qui, malgré un taux d'exploitation faible, représente un poids économique certain.

II.1. Les différentes espèces exploitées et leur répartition

Plusieurs espèces animales sont exploitées au Sénégal parmi lesquelles on peut citer :

- les bovins
- les ovins et caprins
- les équidés
- les porcins
- les camelins
- les volailles.

Pour l'étude du cheptel, dans le cadre ce travail, un accent particulier sera donné aux ruminants sans pour autant négliger le rôle économique et affectif des autres espèces.

II.1.1. Les races bovines

L'existence de la trypanosomose n'autorise que l'élevage de la race Ndama trypanotolérante dans les régions humides de la Casamance et du Sud-Est au Sénégal Oriental.

La race ^{zébu} par contre, très sensible aux glossines peuple la région au-dessus du 14^e parallèle, tandis que le Djakoré (produit de croisement naturel de ces 2 races) vit à cheval sur les zones de dispersion des races parentales.

a) Le Zébu (Bos indicus)

La race Zébu peut se subdiviser en deux rameaux :

- le Zébu Gobra sénégalais
- le Zébu Maure.

a1) Le Zébu peulh sénégalais (Gobra)

L'aire géographique de cet animal est située entre les longitudes 12° et 16° Ouest et les Latitudes 13°5 et 16°5 Nord. Cette région correspond au bas plateau du Ferlo et à la plaine du Sénégal dite occidentale qui s'étend de la vallée du Sine-Saloum au fleuve Sénégal, pour se prolonger jusqu'en Mauritanie.

.../...

L'importance numérique des effectifs de Zébu Gobra s'atténue au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud.

- Caractères ethniques : animal de grand format, le Zébu peulh Gobra mesure entre 1 m 25 à 1 m 40 au garot.

Le poids à l'âge adulte varie de 350 à 450 kg chez le mâle et 250 à 350 kg chez la femelle.

Le Zébu Gobra est subconvexiligne, longiligne et hypermétrique, avec une bosse développée. La couleur de la robe est souvent blanche. Chez la femelle la mamelle et les trayons sont peu développés.

Aptitudes : C'est un excellent animal de boucherie. En élevage traditionnel le rendement boucher varie de 48 à 53 p. 100 à l'âge de 5 ans. Le Gobra est un bon animal de trait mais la femelle est mauvaise laitière.

a) Le Zébu Maure

L'aire géographique correspond au Sahel mauritanien mais a débordé pour atteindre la vallée du fleuve Sénégal.

Caractères ethniques

C'est un animal de grande taille. Le mâle entier mesure 1 m 30 à 1 m 40 au garot tandis qu'on a 1 m 40 à 1 m 50 pour le boeuf. Le poids varie entre 350 à 500 kg chez le mâle, 250 à 300 kg chez la femelle.

La robe est généralement pie-rouge mais peut être parfois mouchetée. Chez la vache, la mamelle est développée avec des trayons long et de grand diamètre.

Aptitudes : Le Zébu maure est un bon animal de boucherie avec un rendement d'environ 42 à 52 p. 100 pour des sujets issus de l'élevage traditionnel. Le boeuf bien dressé, est un excellent porteur. La vache est une bonne laitière.

.../...

b) La Race Ndama (Bos taurus)

La répartition géographique de la Ndama est en corrélation avec l'humidité et la répartition des vecteurs de la trypanosome. En effet les zones à glossines sont impropres à l'élevage du Zébu. L'aire géographique correspond à la Basse et Moyenne Casamance, au Sud-Est de Tamba et dans la région du Sine-Saloum.

Caractères ethniques :

C'est un animal de petite taille, mesure au garot 1 m à 1 m 28 chez le mâle et environ 1 m chez la femelle.

La Ndama est ellipométrique, breviligne et rectiligne, le poids vif dépasse rarement 250 kg.

La robe la plus fréquente est le froment ou le fauve.

Chez la vache la mamelle est peu développée et les trayons de petite taille.

Aptitudes : La production laitière est faible. C'est un animal de boucherie donnant un rendement d'environ 50 p. 100.

c) Le métis Djakoré

C'est le produit de croisement naturel Cobra-Ndama. Il a hérité la taille du Cobra, la rusticité et la finesse squelettique de la Ndama.

Les caractères ethniques et les aptitudes dépendent de la proportion de sang reçu des parents.

d) Les races étrangères

Depuis longtemps les zootechniciens, pour améliorer les productions de nos races locales, ont importé des races étrangères soit pour le croisement, soit pour les adapter aux conditions locales. Ainsi on peut citer parmi ces races :

.../...

- Les races indo-pakistanaïses

La race SAHIWAL et la race Red Sindhi ont été importées de Tunisie, en 1965.

- La race Montbéliarde

En décembre 1976, 26 Montbéliards dont 24 femelles venant de France, sont introduits au pays, pour la production laitière.

Pour terminer, l'étude des races bovines, il faut signaler l'introduction du buffle, à la ferme de Mbakhana, pour l'amélioration de la traction bovine et de la production laitière.

II.1.2. Les races ovines

Les ovins constituent une partie importante du cheptel sénégalais. Ce sont des animaux faciles à manipuler et leurs productions (viande, lait, cuirs et peaux) contribuent pour une bonne partie à la satisfaction de la demande en productions animales.

Les ovins du Sénégal se subdivisent en 2 groupes :

- les moutons du Sahel
- les moutons Djallonkés.

a) Les moutons du Sahel

Le critère majeur de la classification des moutons du Sahel est l'importance du poil ; ainsi on a 2 races :

- le mouton Maure à poils ras (Touabire)
- le mouton Maure à poils longs

a₁) Mouton Maure à poils ras (Touabire)

C'est un animal hypermétrique, convexiligne et longiligne.

La taille varie de 0 m 75 à 0 m 90 chez le mâle et de 0 m 65 à 0 m 80 chez la femelle.

.../...

Les cornes sont prismatiques à la base, se dirigeant vers l'arrière et le bas puis vers l'avant, en forme de spirale.

Le poil est ras et la robe blanche, plus ou moins tachetée de noir ou de roux.

C'est un bon animal de boucherie avec un rendement de 40 à 45 p.100 en élevage traditionnel. La femelle est bonne laitière.

a₂) Le mouton Maure à poils longs

C'est un animal eumétrique, convexiligne et longiligne.

La toison est uniformément noire, parfois tachetée de blanc, avec des poils longs, raides sur un duvet léger.

Le rendement boucher de cet animal est médiocre 35-40 p. 100. La production laitière est faible.

a₃) Le mouton peulh-peulh

C'est le mouton de la zone sylvopastorale ; il est eumétrique, convexiligne et longiligne. Les cornes sont de direction horizontale chez le mâle avec des spires lâches.

La couleur de la robe est variable mais le plus souvent elle est claire, tachetée de roux ou de noir ; bicolore (noire et blanche) chez le peulh-peulh du Ferlo, elle est unicolore (Acajou) pour le peulh-peulh du Fouta.

Les poils sont ras. C'est un bon animal de boucherie.

a₄) Le Waralé

C'est un croisement Touabire-peulh-peulh. Le Waralé hérite du peulh-peulh la rusticité et du Touabire le grand format.

.../...

b) Le mouton Djallonké ou du Sud

Le mouton du Sud a la même aire géographique que le taurin Ndama.

C'est un animal hypométrique, rectiligne et médioligne.

Il est de petite taille 0,40 à 0,60 m au garot. Le poids moyen est de 20 à 30 kg pour la femelle et de 25 à 35 kg chez le bélier. La robe est blanche, le poil est ras, mais le mâle porte une crinière développée.

Le rendement boucher est bon 46-48 p. 100, les femelles sont mauvaises laitières.

II.1.3. Les races caprines

La chèvre possède une ^{adaptation} remarquable aux conditions arides du Sahel d'où elle peut occuper une place privilégiée dans les productions animales.

Au Sénégal, on rencontre essentiellement 2 races :

- * la chèvre du Sahel
- * la chèvre Djallonké.

a : La chèvre du Sahel

C'est un animal rectiligne, hypermétrique et longiligne, la taille peut atteindre 0,85 m chez le bouc avec un poids de 35 kg.

La femelle est très prolifique et donne souvent deux à trois chevreaux par portée.

Le rendement boucher est bon ; il peut aller jusqu'à 47 p. 100.

b : La chèvre Djallonké

L'aire géographique de cet animal se confond avec celle de la race Ndama et du mouton Djallonké.

Cette chèvre est concave ou subconcave, ellipométrique et brévili-gne.

La taille varie entre 40-50 cm et le poids entre 18 et 20 kg.
La robe est de deux types :

- brune à extrémités noires avec raie de mulet
- blanche avec des taches noires.

C'est un animal trypanorésistant ; la femelle est très prolifique.

c : La chèvre rousse de Maradi

Cette chèvre est importée du Niger et est élevée en station actuellement à la ferme de Mbakhana.

C'est un petit animal (taille 0 m 60) avec un poids moyen de 25 kg ; cette race est surtout exploitée pour les qualités de sa peau.

II.1.4. Les autres espèces

a) L'élevage porcin

Au Sénégal, pays à 85 p. 100 musulman, l'élevage du porc est confronté aux interdits religieux, ce qui limite son développement. Néanmoins le porc est élevé par les populations non musulmanes et on rencontre :

Le porc local ou Ibérique : animal rustique qui, jusqu'à un passé récent, n'a pas subi d'amélioration.

Le porc Ibérique est rectiligne et longiligne, sa taille varie de 40 à 60 cm ; adulte, il pèse entre 50 à 60 kg.

Il possède une tête longue ; le groin est petit et ~~offilé~~ ~~offilé~~. La ligne du dos est longue et légèrement convexe et ~~plongeant~~ ~~plongeant~~ vers l'avant.

Les robes les plus courantes sont la pie noire, la blanche, la pie rouge.

C'est un animal très prolifique avec une portée moyenne de 10 porcelets.

.../...

Pour l'amélioration de la production de viande porcine, des races étrangères ont été introduites, c'est le cas :

- du porc danois race créée au Danemark, l'animal a les oreilles tombantes, le corps fusiforme avec une tête fine, à concavité faiblement marquée et un groin fin.

Le porc danois est un animal bon transformateur d'énergie mais à squelette fragile et qui manque de rusticité.

du porc Large White, d'origine anglaise. Son berceau est le Comté d'York ; il est obtenu par croisement utilisant des races locales et des races asiatiques.

C'est un animal blanc, de grand format avec une tête bien proportionnée légère, un groin large et des oreilles dressées.

Ce porc est caractérisé par ses facultés d'adaptation énormes.

b) L'élevage équin et asin

Le cheval a toujours joué un rôle important dans l'histoire du pays ; en effet cet animal formait les cavaleries de guerre autant pour les rois autochtones que pour l'armée coloniale.

Certes aujourd'hui, ces grandes cavaleries ont disparu mais le cheval continue de jouer un rôle économique certain où l'on peut citer la traction animale dans l'agriculture, le transport, les courses hippiques.

On peut subdiviser les chevaux du Sénégal en trois types :

1) Les chevaux fleuves et Foutanké

- Le cheval fleuve est une variante du cheval du Sahel qui descend du BARBE.

C'est un animal rectiligne longiligne dont la taille dépasse souvent 1 m 40, le poids variant entre 300 à 350 kg.

Ce cheval est communément appelé "Narougor".

- Le Foutanké résulte de l'accouplement entre un étalon fleuve et une jument MBayar.

2) Le Mbayar :

Originaire de la localité dont il porte le nom, c'est un animal rustique et endurant. Sa taille dépasse rarement 1 m 37, il est trapu et solidement charpenté. La robe est généralement bai-brun. Le Mbayar est particulièrement apte au trait.

3) Le MPar :

Son berceau est le Cayor d'où l'appellation "cheval du Cayor". Il est souvent décousu et heurté dans ses lignes avec le rein mal attaché, la poitrine plate et les aplombs défectueux.

Sa taille varie entre 1 m 25 et 1 m 35. Le MPar compense ses défauts par une endurance et une rusticité incomparables.

L'ANE :

Cet animal se distingue par sa rusticité et son endurance sans commune mesure ; de ce fait, il est utilisé dans le portage, la traction et l'exhaure de l'eau.

c) L'élevage du dromadaire

L'importance économique de cet animal a beaucoup baissé car, avec l'avènement des gros camions, il est moins utilisé dans le transport. C'est pourquoi on préconise même de maintenir la population oamélino à un soul de 6 000 têtes pour atténuer les conséquences de leur pression sur le pâturage.

.../...

d) Les volailles

Dans le cadre de ce travail, nous porterons l'attention sur l'élevage du genre Gallus sans pour autant perdre de vue qu'on élève le canard, les dindons, la pintade... etc.

Il faudrait attirer l'attention sur deux types d'élevage : l'élevage artisanal et l'élevage moderne avec l'importation de poussins d'un jour autour des grandes villes.

e) Les carnivores :

Les carnivores (chiens et chats) attirent notre attention du fait de leur rôle dans l'épidémiologie de certaines maladies dont l'impact hygiénique est certain, c'est le cas de la rage.

III - LES HOMMES

Il est très difficile de considérer actuellement l'élevage dans nos pays comme une activité purement économique. Parmi les hommes qui interviennent dans ce sous-secteur, il y a au premier plan l'éleveur qui a une vision particulièrement spéciale de l'élevage, et autour de lui gravitent les spécialistes (vétérinaires et autres encadreurs) de même que le consommateur.

III.1. L'éleveur

Au Sénégal, plusieurs ethnies s'occupent de l'élevage : les peulhs, les sérères, les woloffs, les diolas... etc. On peut estimer actuellement la population du Sénégal à environ 6 millions d'habitants dont les trois quarts sont des ruraux.

D'après NDONG (B) (21) "Si on évalue la taille moyenne d'un troupeau bovin à 50 têtes, le nombre de producteurs s'élèverait à environ 45.000 habitants, étant entendu que l'effectif bovin est estimé en 1980 à 2.238.000 têtes".

.../...

Ainsi on peut dire qu'environ 7 p. 100 seulement de la population se consacrent à l'élevage.

Les deux tiers du cheptel se rencontrent dans la zone sylvo-pastorale qui est caractérisée par sa faible densité de population composée surtout de peulhs.

Pour le peulh, l'élevage est un mode de vie, en effet la vie du peulh se confond avec celle du troupeau.

Selon NDIAYE A L. (19) la plupart de ces éleveurs traditionnels, les peulhs en particulier, considèrent l'élevage comme une Banque de dépôt et non comme une spéculation destinée à faire fructifier leur avoir par renouvellement du capital circulant".

Contrairement à leur compatriotes agriculteurs ou agro-pasteurs, les peulhs n'ont jamais accepté la sédentarisation, malgré les efforts multiples des colons français.

Le peulh se nourrit des produits de son troupeau, mène une vie assez sobre, sobriété conditionnée d'ailleurs par l'aridité du milieu où il vit.

Il ne vend ses animaux que quand il a des besoins urgents (mariage et autres cérémonies) et même dans ce cas, il se trouve confronté à d'énormes difficultés de commercialisation.

III.2. Les autres

- Le vétérinaire

C'est le cadre de premier plan en matière d'élevage. Il doit être un agent de conception avec une solide connaissance du milieu, des animaux mais avoir une approche socio-économique de l'élevage.

La complexité de l'élevage est telle que sa maîtrise demande une approche multidisciplinaire, ainsi le vétérinaire doit travailler en collaboration avec d'autres spécialistes dont :

- l'économiste
- l'agronome
- le zootechnicien
- le vulgarisateur.... etc.

L'évolution d'un élevage dépend des conditions du milieu surtout. Il est fréquent de constater dans nos pays des tentatives d'amélioration qui ne tiennent pas compte des conditions du milieu et celles-ci se sont toujours soldées par des échecs lourds de conséquences.

Au terme de cette étude on peut dire qu'il ne faut en aucun cas essayer d'appliquer ce qui a été fait ailleurs avec succès sans tenir compte des paramètres qui influent sur l'ensemble que forme l'élevage.

CHAPITRE II : "LA GENESE DE LA CREATION DU SERVICE DE L'ELEVAGE"

Traiter de la genèse du Service de l'Elevage est une tâche ardue et ceci pour diverses raisons parmi lesquelles nous évoquerons deux

- la naissance du service est un phénomène évolutif dans le temps et non une action ponctuelle ;

- la ~~mauvaise~~, voire l'absence de gestion des archives dans nos pays est un fait réel qui constitue un facteur limitant en matière de recherche.

Néanmoins, avec les moyens dont nous avons pu disposer et armés de notre méthode d'approche, nous avons pu réunir les éléments de base afin de montrer dans quelles circonstances le Service de l'élevage a vu le jour.

I - LES BASES DE LA CREATION DU SERVICE

L'économie de traite constituée surtout par la culture arachidière au Sénégal était à la base de l'économie de la colonie.

Puis l'administration coloniale s'est occupée de la construction de routes, de ports, de chemin de fer...

Ce n'est que plus tard que les pouvoirs publics ont pris en considération l'activité pastorale qui était menacée par les grandes épidémies la peste bovine, la péripneumonie notamment.

Nous détenons peu d'informations sur l'importance que les européens portaient sur ^{les} productions animales africaines dans les premières périodes de leur arrivée ; il en est de même des premières missions effectuées par les fondateurs des écoles vétérinaires françaises (élève de Bourgelat) en terre africaine.

Pierre CURASSON dans "Elevage en A.O.F." (2) nous parle du commerce des peaux.

"En 1789, il a été exporté pour la France 882 peaux de boeufs estimées à 10 livres tournoi l'une.

De 1794 à 1898 inclus, il en a été exporté une moyenne annuelle de 268.184 kg.

De 1825 à 1847	3.226.394 kg
en 1840	346.747 kg
de 1843 - 1846	1.704.846 kg
de 1870 - 1877	1.994.575 kg
de 1884 - 1886	1.035.244 kg
de 1890 - 1892	275.199 kg
de 1893 - 1895	138.799 kg
de 1897 - 1899	74.496 kg
de 1902 - 1904	221.620 kg

Le commerce des peaux brutes de l'AOF est actuellement encore monopolisé par quelques grandes maisons européennes qui les échangent dans leurs comptoirs de la côte contre d'autres articles".

En ce qui concerne les missions des premiers vétérinaires en Afrique O. GERBAUD (6) dans une étude intitulée "les premiers vétérinaires français aux colonies entre 1770 et 1830" Etudes et synthèse de l'I.E.M.V.T. (1986), nous donne quelques indications :

"Nous rencontrons donc de véritables pionniers dont les départs de la métropole s'effectuèrent à deux époques bien distinctes :

- d'abord de 1771 à 1796 essentiellement à destination des Antilles, Saint-Domingue en particulier, et des îles de France et de Bourbon (île Maurice et îles de France de la Réunion).

- puis à partir de 1818 c'est à dire après que le congrès de Vienne ait redistribué les possessions coloniales françaises qui furent souvent occupées au cours des périodes révolutionnaires et impériales."

Pour le cas particulier du Sénégal O. GERBAUD poursuit :

"Cependant, trois vétérinaires au moins, allaient être commissionnés, entre 1818 et 1830 pour un voyage d'étude dans cette colonie."

"Le premier d'entre eux, et sans doute aussi le plus célèbre, n'était autre que Jean Baptiste HUZARD le fils de l'inspecteur général des Ecoles Vétérinaires.

J. B. HUZARD est né à Paris en 1793.

Etudes Ecole Vétérinaire d'Alfort 1812-1814.

Répétiteur dans la même école jusqu'en 1818. Mort 1878.

Quel était l'ordre de mission ? "Recherche sur les races de chevaux et d'autres bêtes de somme qui pourraient être introduites en France, ainsi qu'aux Antilles et à la Guyane, avec avantage."

"La mission est étalée sur l'année 1818 et dure 8 mois dont 4 en voyage hors de la colonie.

Du 5 au 21 janvier voyage de Paris à Rochefort, via Niort et Saint-Maixant.

- 26 mars au 23 avril excursion autour de St-Louis
- 23 avril au 15 juillet expédition jusqu'à Podor
- 15 juillet au 3 septembre, réembarquement et traversée jusqu'à Rochefort.

Enfin, du 3 au 9 septembre, retour à Paris.

En 1820 et en 1827 DANTHON et OLIVIER, au cours de leur passage de la France à la Guyane, rempliront également des missions au Sénégal."

L'inspecteur général de l'élevage Feunteun (4) en 1955 nous précise le phénomène évolutif qui a abouti à la création du service vétérinaire.

"Cependant vers 1890 quelques observateurs, les vétérinaires militaires de l'Escadron des SPAHIS SENEGALAIS se consacrèrent à l'étude du bétail. C'est à eux que revient le mérite d'avoir publié les premiers documents sur les espèces et les races domestiques de l'Ouest Africain, sur les méthodes d'élevage pratiquées, sur les maladies animales.

Ils dressèrent un éventaire sommaire des ressources en bétail et montrèrent le parti qui pouvait en être tiré."

Ce n'est cependant qu'en décembre 1904 et dans le but de coordonner les efforts entrepris dans les différentes colonies, que le gouverneur général ROUME créait le Service Zootechnique et des Epizooties."

En réalité, l'acte de naissance du service est représenté par l'arrêté du 31 décembre 1904 du gouverneur général de l'AOF.

Arrêté :

Le Gouverneur général de l'A.O.F., Commandeur de la Légion d'Honneur, VU le décret du 18 octobre 1904 réorganisant le Gouvernement général de l'A.O.F.

Le Conseil du Gouvernement entendu, arrête.

Article 1er.- Il est créé dans les colonies de l'AOF un service zootechnique et des épizooties, chargé :

1°/ de l'étude de toutes les questions se rattachant à l'élevage du bétail,

de la police sanitaire des animaux.

Article 2.- Ce service est assuré, dans chaque colonie par un vétérinaire attaché au Service local d'Agriculture.

Il est soumis à l'inspection technique d'un vétérinaire inspecteur attaché à l'inspection de l'Agriculture et chargé, sous l'autorité directe de l'inspecteur de l'agriculture, de coordonner les études d'ensemble ayant trait à l'élevage du bétail et à la police sanitaire des animaux et d'en centraliser les résultats.

.../...

Article 3.- Indépendamment de leur solde, les vétérinaires recevront un fonds d'abonnement de 2400 francs pour tenir lieu de tous frais de service de bureau, de déplacement, etc.

Gorée, le 31 décembre 1904

E. ROUME.-

La première remarque qui s'impose est qu'à sa naissance, le service zootechnique et des épizooties est satellite du service de l'agriculture qui, lui, est déjà bien structuré.

Ce service de l'élevage va ~~prendre~~ forme et se détacher de plus en plus du service de l'agriculture.

Cette tendance vers l'autonomie s'accompagnera de changement de dénomination.

Le premier changement a eu lieu le 24 mars 1939 où un décret du Chef de l'Etat Français portant organisation du cadre général des services vétérinaires des colonies substitue l'appellation Service vétérinaire à celle de Service zootechnique et des Epizooties.

Le 8 septembre 1942, le Maréchal de France, Chef de l'Etat Français PHILIPPE PETAIN décrète un changement de dénomination du "Service vétérinaire" en "Service de l'Elevage et des Industries annexes."

Le décret porte le n° 2788 et est intitulé comme suit :

Nous, Maréchal de FRANCE, Chef de l'Etat Français,
VU le décret du 24 mars 1939 portant organisation du cadre général des services vétérinaires des colonies ;
SUR le rapport du Secrétaire d'Etat aux colonies ,
Décrétons :

.../...

Article premier.- Le Service Vétérinaire dans les possessions françaises d'Outre-Mer relevant du Secrétariat d'Etat aux Colonies, s'appellera désormais "Service de l'Elevage et des Industries annexes."

Cette appellation est substituée à celle de "Service vétérinaire" dans les articles 1er, 2ème (chapitre premier et dernier), cinquième (chapitre premier) du décret du 24 mars 1939 portant organisation du cadre général des services vétérinaires des colonies.

Article 2.- Le Secrétaire d'Etat aux Colonies est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de l'Etat Français.

Fait à Vichy, le 8 septembre 1942

Philippe PÉTAIN

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat
Français

Le Secrétaire d'Etat aux Colonies

Jules BREVIE

Le décret est promulgué en Afrique Occidentale par l'arrêté n° 3964 AP du 6 novembre 1942 par le Gouverneur général, Haut Commissaire de l'Afrique Occidentale française, Commandeur de la Légion d'Honneur.
P. BOISSON.

Ces changements de dénomination ne sont pas toujours suivis d'une évolution notable dans les attributions de l'institution.

II - ATTRIBUTIONS ET MOYENS D'ACTION

Malgré la référence explicite de Zootechnie dans la dénomination de ce Service, son orientation première était la protection sanitaire du bétail bovin.

Une telle orientation, conçue par des vétérinaires fondamentalement pathologistes, fut sans doute renforcée par les hécatombes causées par les épidémies de peste bovine en 1828, 1866, de 1891 à 1893 du Tchad au Soudan, de 1915 à 1917 puis de 1919 à 1920 du Niger au Sénégal (Gallais, 1972) (11).

.../...

La priorité donnée à la protection sanitaire des animaux est mise clairement en évidence dans le Rapport au Gouverneur général de l'A.O.F. rédigé à DAKAR le 7 Décembre 1905 par le Vétérinaire Inspecteur Yves Henry.

Monsieur le Gouverneur général,

L'arrêté du 31 Décembre 1904 créant un service zootechnique de l'A.O.F., a permis de rattacher dans les colonies du Sénégal, Haut-Sénégal et Niger, Guinée et DOHOMEY, un Vétérinaire aux Services locaux d'Agriculture.

D'après ce même arrêté ces fonctionnaires ont comme principale attribution de veiller à l'état sanitaire des populations animales de la colonie à laquelle ils sont affectés.

Cependant, il m'avait paru rationnel de consacrer la première année de fonctionnement à une étude d'ensemble de ces populations animales, d'en faire le dénombrement et la répartition avant d'entrer dans l'application d'un programme de police sanitaire. J'estime qu'à l'heure actuelle cette étape est franchie et que le moment est venu de mettre entre les mains des agents de la police sanitaire des animaux l'instrument qui, jusqu'ici, leur a fait défaut.

Le projet de règlement que j'ai l'honneur de soumettre à la discussion du Conseil de Gouvernement, forme un ensemble dont le principe a été tiré de la loi du 21 Juin 1898 sur la police sanitaire des animaux en France.

Il ne pouvait être, en effet, question d'établir en AOF une réglementation aussi sévère que celle prévue par la loi française ou le mode d'élevage pratiqué, la mentalité spécifique de l'indigène, constitueraient des obstacles insurmontables à son application.

Je me suis donc attaché à établir un projet de règlement très simple facilement applicable et suffisamment élastique pour se plier à toutes les exigences.

.../..

Il ne comporte par suite, que des lignes générales et laisse à Messieurs les Lieutenants Gouverneurs l'initiative la plus large dans la détermination des mesures convenables et leur application.

Il a du reste été tenu compte dans sa rédaction de toutes les remarques importantes suggérées par les différents gouverneurs locaux ainsi que par l'Inspecteur des services sanitaires civils et le service d'administration générale.

A ce projet, se trouve annexé une notice rédigée par Monsieur Pierre, Vétérinaire Inspecteur, sur les maladies épizootiques visées, leur détermination et les moyens de les combattre.

(Yves Henry, 7 Déc. 1905)

Pour répondre à sa mission majeure que nous venons de voir, c'est à dire la protection sanitaire des animaux, le service vétérinaire doit disposer de moyens financiers, matériels et humains.

Dans la première période de son existence, l'Elevage n'a pas connu d'investissement significatifs.

Les moyens financiers étaient faibles comme l'atteste l'article 3 du décret du 31 Décembre 1904 portant création du service zootechnique et des Epizooties, selon Feunteun (4), ce service se renforçait peu à peu en recrutant des Vétérinaires civils lesquels, effectuant toute leur carrière en A.O.F., allaient conférer à l'action engagée la continuité indispensable.

La faiblesse constante de ces moyens d'action ne pouvait pas permettre d'avoir des résultats positifs s'ils n'étaient pas doublé d'une farouche volonté d'organiser et d'exploiter les ressources animales pour tirer de la colonie, le maximum de produits animaux pour la métropole d'une part et d'autre part consolider l'économie coloniale.

.../..

III.- RESULTATS ET PERSPECTIVES

Nous allons tenter de faire un bilan sommaire des résultats obtenus durant les premières années jusqu'en 1942.

La lettre du vétérinaire Yves Henry nous indique que la première année fut consacrée au dénombrement et à la répartition du cheptel.

Puis la seconde phase consistait à l'élaboration d'un plan de prophylaxie dont la première étape fut l'établissement de textes législatifs relatifs à la police sanitaire des animaux.

En effet l'arrêté du conseil du gouvernement du 18 janvier 1905 fixa les différentes entités pathologiques, les espèces concernées et les dispositions à prendre en cas d'apparition de la maladie. Il s'agit de :

- la peste bovine dans toutes les espèces de ruminants,
- la péripneumonie, le charbon emphysémateux, la tuberculose dans l'espèce bovine,
- la fièvre charbonneuse dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine,
- la gale dans les espèces ovine, caprine et cameline,
- la morve, la lymphangite épizootique dans les espèces chevaline, asine et leurs croisements,
- les affections à trypanosomes dans les espèces bovine, chevaline, asine, mulassière et cameline.

Ces différents efforts ont abouti à des accalmies épisodiques des épizooties et à une croissance sensible des populations bovines dans le pays.

Un autre domaine où on peut noter des améliorations est celui de l'hydraulique pastorale. Le manque d'eau en zone sahélienne est après les épizooties, le second facteur limitant de l'élevage.

La découverte de la nappe Maestrichienne en 1938 avec une surface estimée à 150 000 km² permit la réalisation des premiers forages et le développement de l'hydraulique pastorale en ~~collaboration~~ avec la brigade des puits.

.../..

Disposant d'une assez bonne protection sanitaire, de moyen d'abreuvement acceptable, la population bovine s'est accrue sensiblement.

L'administration coloniale prit conscience rapidement du bénéfice qu'elle pourrait tirer de l'exploitation rationnelle du bétail.

Ainsi le service de l'élevage ne peut plus se limiter à l'action sanitaire mais doit s'occuper en même temps des autres aspects zootechniques, commercialisation...

Pour répondre à cette nouvelle mission les vétérinaires devraient avoir une formation solide.

C'est dans ce contexte qu'en 1922 fut créé l'Institut de Médecine Vétérinaire Exotique devenu plus tard Institut d'Elevage et de Médecine des Pays Tropicaux (I.E.M.V.T.).

Les techniciens sortis de l'Institut auront pour mission, l'encadrement des éleveurs, pour une meilleure exploitation du capital bétail.

En 1924, fut créée à Bamako une école vétérinaire où allaient être formés tous les vétérinaires africains de l'A.O.F. et du Togo.

D'ores et déjà le pays est doté d'un cheptel assez bien protégé contre les entités morbides les plus foudroyantes, d'un personnel qualifié.

Le service de l'élevage est donc en mesure d'engager le virage et suivre le chemin qui le mènera vers sa seconde mission qu'est l'exploitation économique du cheptel.

DEUXIEME PARTIE

" EVOLUTION DU SERVICE DE 1942 à 1960 "

Nous sommes, en 1942, dans la période la plus critique de l'histoire de l'humanité avec le second conflit mondial. La mise en place du service est effective et sa mission principale (protection sanitaire des animaux) est profondément entamée. Nous allons aborder dans cette deuxième partie, la période qui va correspondre à la naissance du " service moderne de l'élevage" dont va hériter le Sénégal, à l'indépendance.

Chapitre I

APERÇU SUR L'ECONOMIE SENEGALAISE DE L'EPOQUE

I.- SITUATION ADMINISTRATIVE DU SENEGAL APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Pour bien comprendre la division administrative du Sénégal de l'époque, il convient de rappeler brièvement l'évolution historique de l'administration coloniale du Sénégal dont l'organisation administrative a été surtout l'oeuvre du gouverneur Louis Faidherbe (1854 - 1863).

Ce dernier s'est appuyé sur les structures politico-administratives traditionnelles pour appliquer des réformes qui vont faire des anciens royaumes locaux, des Protectorats.

Les protégés sont placés sous un système d'administration indirecte et gardent une partie de leurs anciennes structures.

Les protectorats vont évoluer. C'est ainsi que vers la fin du XIXe siècle interviennent des innovations déterminantes comme :

- la création de quatre communes (St-Louis, Gorée, Rufisque, Dakar) dotées d'assemblées municipales,

- l'institution de la Fédération de l'Ex-AOF dont le siège est fixé à Dakar (1895),

- la division du pays en cercles, subdivisions, cantons.

- Le cercle est confié à un commandant de cercle.

La subdivision est la circonscription administrative de base.

Le commandant de cercle et le chef de subdivision sont des fonctionnaires de l'administration coloniale.

Le canton est dirigé par un chef de canton qui est un chef traditionnel ou son représentant investi par l'administration.

.../..

.....

II DEUXIEME PARTIE

"EVOLUTION DU SERVICE DE 1942-1960"

- Chapitre I : Aperçu sur l'économie sénégalaise
de l'époque
 - Chapitre II: La place de l'Elevage dans l'économie
coloniale et la modernisation du Service
de l'Elevage
-

La loi-cadre du 23 juin 1956 marque le déclin des structures fédérales et entraîne la balkanisation de l'A.O.F. Le gouverneur général devient le Haut-Commissaire dont le rôle se limite aux actions de coordination.

En 1957, le Gouvernement du Sénégal est institué avec à la tête le chef du Territoire (ex-gouverneur) et un vice-Président élu (un Sénégalais).

Le 25 novembre 1958 la République du Sénégal est proclamée, les compétences détenues par la France sont transférées à la République du Sénégal, le 4 avril 1960, date de l'indépendance du pays.

Le 13 janvier 1960, l'Assemblée Nationale adopte une réforme élaborée par le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Valdiodio NDIAYE dans laquelle le territoire est divisé en 7 régions, 27 départements et 85 arrondissements.

A la tête de la région se trouve un gouverneur, un préfet de département et un Chef d'arrondissement à la tête de chaque arrondissement.

En 1972, une seconde réforme préparée par le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean COLLIN est adoptée par l'Assemblée.

Elle complète la première et la modifie sensiblement.

En juin 1976, Louga est détachée de Diourbel et érigée en 8ème région.

En 1984, on assiste à la naissance de deux autres régions, celles de Kolda et de Fatick issues respectivement des anciennes régions de Casamance et du Sine-Saloum.

II - LES BASES DE L'ECONOMIE COLONIALE AU SENEGAL

L'économie coloniale au Sénégal était une économie de traite dont la plaque tournante était la culture de l'arachide.

L'exploitation des autres produits naturels se faisait à titre secondaire.

La culture de l'arachide se fait sous pluies ; le cycle végétatif coïncide avec la durée de l'hivernage.

Le rendement et la qualité de la production dépendent donc strictement des aléas climatiques notamment des pluies (durée, répartition...).

Cette spécialisation des campagnes sénégalaises, dans la production de l'arachide, s'est opérée depuis la fin du XIXème siècle.

L'expansion de la culture arachidière a eu pour point de départ la province du Cayor et du Baol (dynamisme des chefs religieux surtout les mourides) avant de gagner le Sine et le Saloum.

Ce développement spectaculaire de l'arachide s'explique par une insertion facile dans les systèmes de production traditionnels. Ainsi la production est passée de 25.000 tonnes vers 1885 à 500.000 tonnes vers 1930 (8).

L'administration coloniale a favorisé cette expansion par la mise en place d'un équipement des voies de transport solide (chemin de fer) et un réseau de commercialisation très hiérarchisé.

En 1885, le chemin de fer DAKAR-ST-LOUIS est inauguré ; les gares deviennent des points de collecte importants pour la traite.

Le deuxième réseau est celui du DAKAR-NIGER qui atteint Diourbel en 1908, Gossas et Guinguinéo en 1910, Kaffrine et Kaolack en 1911 et KCUNGHEUL en 1913.

Les tronçons Louga-Linguère et Diourbel-Tamba sont achevés en 1931.

.../...

Après la seconde guerre mondiale, le développement du réseau des voies de transport est fort appréciable avec le bitumage de grands axes routiers qui, avec l'avènement des grands camions, permirent l'unification du Bassin arachidier.

Ainsi la "graine" (arachide) est à la base de l'industrialisation du pays amorcée durant la guerre avec les premières grandes huileries.

Au terme de ce bref aperçu sur l'évolution de la culture de la "graine" nous retiendrons quelques conséquences majeures.

- La première est sociale avec les grandes migrations (la marche vers l'Est) et le défrichement des "Terres Neuves".

- La Concurrence avec les cultures vivrières, l'érosion des **sois** avec le développement de la monoculture.

- Le développement spectaculaire des villes secondaires.

CHAPITRE II :"LA PLACE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE COLONIALE ET
LA MODERNISATION DU SERVICE DE L'ELEVAGE"

En 1942, nous sommes en pleine guerre avec le Gouvernement de Vichy. Il n'est pas de nos intentions de faire l'étalage de toutes **les** frustrations que les peuples coloniaux ont connu dans tous les domaines de la vie. Nous avons choisi ce découpage car cette année un décret (voire première partie) promulgué par l'Arrêté n° 3964 AP du 6 novembre dénomme le service : "Service de l'élevage et des industries annexes". Le 26 décembre 1950 un autre décret fixe les attributions du service de l'élevage qui est dénommé : "Service de l'élevage et des industries animales". Ce décret est promulgué par l'arrêté n° 2965 du 18 avril 1955.

En 1945 la guerre est terminée. Avec la victoire des Alliés, commence une période de reconstruction qui marquera fortement l'évolution du Service.

La période après guerre correspond à la phase de modernisation du Service avec la mise en place des infrastructures dont le pays héritera à l'indépendance. On peut dire que cette période d'avant l'indépendance est la seule dans l'histoire du Service où les moyens d'actions sont à la hauteur des attributions.

I - ORGANISATION - ATTRIBUTIONS ET MOYENS D'ACTION

L'organisation du service correspond à l'organisation territoriale de l'époque. Nous choisirons comme référence la période des années 1950 pour traiter ce sujet.

Le décret n° 50-1626 du 26 décembre 1950 fixant les attributions du service de l'élevage et des industries animales d'outre-mer promulgué par l'Arrêté n° 2965 du 18 avril 1955 nous donne les grands traits de l'organisation du Service. En son article 3 le décret stipule :

- Le Service de l'Elevage et des Industries animales des Territoires d'Outre-mer comprend un service central et des services dans les Territoires.

.../...

Dans le cadre de la Direction de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, le Service Central au Ministère de la France d'Outre-mer est dirigé par un vétérinaire-inspecteur général du Service de l'Elevage et des Industries animales d'Outre-mer.

L'article 4 du même décret nous décrit l'organisation au niveau local :

"Un vétérinaire-inspecteur général de l'Elevage et des Industries animales, désigné par arrêté du Ministre de la France d'Outre-mer, après avis du Haut Commissaire, remplit, en Afrique Occidentale Française, en Afrique Equatoriale Française, à Madagascar et au Cameroun, les fonctions de Conseiller Technique du Haut Commissaire et d'Inspecteur des Services Locaux ou Provinciaux".

L'organigramme du Service de l'Elevage se présentait comme suit :

- au niveau de la Fédération (A.O.F.) on avait un inspecteur général de la Fédération auprès du gouverneur général, à DAKAR,

- au niveau local un chef de Service national qui est un vétérinaire inspecteur général à St-Louis capitale du Sénégal,

- un vétérinaire au niveau de la circonscription (Cercle) Conseiller technique du Commandant de Cercle (au nombre de huit).

1ère	{ Bas-Sénégal { Louga
2ème	(Thiès (Diourbel
3ème	(Kaolack
4ème	(Linguère

.../...

5ème	(Matam (Podor
	(Bakel
6ème	(Tamba (Kédougou (Goudiry
7ème	(Casamance
	(Cap-Vert
8ème	(Rufisque (Dakar

- Les cercles sont divisés en subdivisions et à la tête de chacune se trouve un assistant d'élevage.

- Les subdivisions sont découpées en Cantons où le service vétérinaire est représenté par un chef de poste. Il faudrait noter que la plupart de ces postes étaient vacants faute de personnel subalterne.

I.2. Attributions et Moyens d'Action

I 2.1. Attributions

Le Service de l'Élevage et des Industries animales des territoires d'Outre-mer a pour attributions la protection sanitaire des animaux, le développement et le perfectionnement de l'élevage, ainsi que l'amélioration de l'exploitation des produits animaux dans les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-mer.

Il assure l'étude de toutes les affaires techniques découlant de ces attributions, prépare les programmes d'action en matière d'élevage et d'exploitation des produits animaux, suit, coordonne, contrôle leur exécution et y participe

Il apporte son concours technique à l'administration centrale du département et aux administrations locales, pour toutes les questions concernant l'élevage et les produits animaux.

.../...

Il opère toutes enquêtes et recensements concernant l'élevage et les produits animaux, recueille, centralise et diffuse toutes informations utiles (Décret n° 10.1626 du 26 décembre 1950, article premier).

I.2.2. Les moyens d'action

Cette période est la véritable période d'abondance où les moyens financiers ont été en adéquation avec les attributions. Seuls les moyens humains ont fait défaut. Le niveau de vie élevé des vétérinaires durant cette période est un indicateur fidèle pour estimer les possibilités financières du service.

I.2.2.1. Les moyens humains

Dans le cadre de ce travail nous nous intéresserons au personnel technique dont les principaux sont :

- les vétérinaires inspecteurs (V.I.)
- les vétérinaires africains (V.A.)
- les contrôleurs de colonisation (C.C.)
- les assistants d'élevage (A.E.)
- les infirmiers vétérinaires (I.V.)

Comme les autres colonies, le Sénégal était déficitaire en ce qui concerne le personnel technique. Pour l'ensemble de la Fédération (huit pays), le service de l'élevage comptait en 1952 :

94 V.I.
 98 V.A.
 29 C.C.
 29 A.E.
 720 I.V.

Lors d'une conférence des chefs de service de l'élevage réunie en 1952, le Haut Commissaire, considérant qu'il était souhaitable que les jeunes africains bacheliers s'orientent vers le corps des vétérinaires inspecteurs, demandait qu'une action soit entreprise dans ce sens (4).

.../...

Les vétérinaires étaient formés dans des écoles françaises et ainsi une spécialisation était souvent nécessaire. Il existait plusieurs centres de spécialisation parmi lesquels on peut citer : l'Institut Pasteur, l'Ecole Française des Cuir et Peaux et l'Ecole de Tannerie de Lyon.

Le Sénégal comptait en 1952 :

- 10 vétérinaires inspecteurs
- 19 vétérinaires africains
- 3 contrôleurs de colonisation
- 84 infirmiers vétérinaires
- 5 contractuels
- 13 infirmiers décisionnaires, vaccinateurs et moniteurs des cuirs et peaux.

La construction grâce au plan de développement économique et social de nouveaux centres d'immunisation et postes vétérinaires, abattoirs...etc a entraîné un besoin croissant en personnel.

Ces besoins se chiffraient comme l'indique le rapport annuel de 1952, de l'Inspecteur général de l'élevage et des industries animales (7), en ce qui concerne les vétérinaires inspecteurs, à huit, ce qui porterait leur nombre à 18.

La sortie de la dernière promotion de vétérinaires africains qui a terminé son cycle d'étude en juillet 1952 a consacré la fermeture de l'école africaine de Médecine vétérinaire de Bamako dont la suppression officielle est effective en 1953.

I.2.2.2. Les moyens financiers

Les investissements les plus appréciables en matière d'élevage ont été réalisés durant la période après guerre. C'est avec les fonds du F.I.D.E.S. (Fonds d'Investissement pour le Développement économique et social) et des sociétés de prévoyances (S.P.) que le service s'est doté d'infrastructures solides.

.../...

C'est dans les années cinquante que le Sénégal a connu un service d'élevage digne de ce nom (Service d'élevage et des industries animales).

En 1956, pour l'ensemble de la Fédération, les dotations inscrites pour les investissements au titre du plan de développement économique et social se répartissaient comme suit pour une enveloppe de 2.403.000 francs CFA . (4)

- Enseignement 1 p. 100
- Protection sanitaire du bétail 19 p. 100
- Amélioration du bétail 2 p. 100
- Hydraulique pastorale 66 p. 100
- Amélioration des pâturages 6 p. 100
- Exploitation du bétail et des produits animaux 6 p. 100.

L'hydraulique pastorale et la protection sanitaire constituent les principales priorités et représentent 85 p. 100 des investissements.

Les conditions financières sont bonnes, les moyens humains acceptables et les priorités sont essentiellement de deux ordres : la santé animale d'une part et d'autre part l'abreuvement des animaux.

II - LES RESULTATS

L'essentiel des moyens financiers et humains a été consacré à deux volets de la production, à savoir la protection sanitaire du bétail et l'hydraulique pastorale. La préoccupation majeure des pouvoirs publics n'était pas, dans l'immédiat, une "exploitation économique" du bétail mais la sauvegarde de ce capital par la lutte contre les épizooties et l'amélioration des conditions d'abreuvement et d'alimentation sur les parcours naturels

II.1 Protection sanitaire du bétail

La protection sanitaire du bétail reste le pilier des activités du service par le biais des campagnes de vaccination plus connues sous le nom de "prophylaxie collective".

Des efforts énormes ont été consentis à la lutte contre les grandes maladies. De plus en plus les agents du service s'intéressent aux autres maladies d'origine bactérienne, virale et parasitaire, à côté des épizooties de peste et de péripneumonie.

En janvier 1953 le Laboratoire Fédéral de l'Elevage a vu le jour. C'est un établissement très moderne, situé à Hann, dans la banlieue de DAKAR.

Toutes les disciplines scientifiques intéressant la pathologie animale y sont représentées (microbiologie, virologie, parasitologie, protozoologie... etc)

La mission de ce Laboratoire Fédéral est l'étude des maladies qui sévissent dans la Fédération, de leur répartition et des moyens de lutte.

Il dispose, à 35 km, à Sangalcam, d'une ferme qui le ravitaille en animaux d'expérience.

Le Laboratoire Fédéral travaille en liaison avec les laboratoires territoriaux comme celui de Sor à St-Louis en ce qui concerne le Sénégal et les laboratoires des centres d'immunisation au niveau des cercles.

Ces centres d'immunisation étaient la base des équipes mobiles qui sont des éléments d'intervention en brousse qui assurent la prévention par la vaccination ou le traitement des différentes **pathologies**.

Pour avoir une idée des efforts déployés dans ce domaine, comparons les chiffres de 1939 à ceux de 1953 (4) pour l'ensemble de la Fédération en ce qui concerne la préparation des produits biologiques et des interventions dans les troupeaux.

.../...

A/ PRODUCTION DE VACCINS ET DE SERUMS

	1939 (doses)	1953 (doses)
Vaccin contre la Peste bovine	800.000	4.838.000
Autres vaccins	100.000	4.211.000
Sérum contre la peste bovine	175.000	50.000
Autres sérums	-	4.000

REMARQUE : La production de sérum bovipestique est passée de 175.000 doses en 1939 à 50.000 en 1953. Cette baisse est due à l'utilisation massive des vaccins qui sont plus recommandés.

B/ LES INTERVENTIONSB.1. Maladies contagieuses - vaccination

	1939 (doses)	1953 (doses)
Peste bovine	835.000	4.390.000
P.P.C.B.	11.000	753.000
Charbon bactériidien bovin	41.000	373.000
Charbon bactériidien ovin/caprin	-	163.000
Charbon symptomatique	10.000	1.131.000
Pasteurellose bovine	2.000	330.000
Autres maladies contagieuses	-	16.000

B.2. Maladies parasitaires - Traitement

	1939 (doses)	1953 (doses)
Maladies parasitaires externes (toutes espèces)	-	1.953
Maladies parasitaires internes (toutes espèces)	-	48.000

.../...

L'action sanitaire ne se limite plus à la peste et à la P.P.C.B. mais à d'autres maladies telles que les parasitoses.

Le résultat de ces efforts ne s'est pas fait attendre, c'est ainsi qu'on peut lire dans le rapport de l'Inspecteur de l'Elevage et des Industries animales de 1952 (7) :

"La lutte contre la peste bovine qui occupe l'activité d'une partie importante du service, est en régression. Le plus grand nombre de foyers se situent vers le Fleuve (Matam, Podor, Bakel) et les régions de transit du bétail (Thiès, Diourbel) vers les abattoirs de DAKAR.

L'amélioration des conditions sanitaires a eu pour conséquence l'accroissement des effectifs.

En 1953, le Sénégal comptait :

1.000.000 de bovins
800.000 ovins et caprins
25.000 chevaux
40.000 ânes
5.000 chameaux
20.000 porcs.

II.2. Amélioration du milieu : hydraulique pastorale

L'eau a toujours représenté, pour les pays du SAHEL, un facteur limitant pour le développement des productions animales.

Grâce aux crédits F.I.D.E.S. (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) d'importants travaux ont été réalisés dans ce domaine.

Au 30 juin 1954, trente forages profonds ont été construits au Sénégal. L'équipement de ces forages comprend une cabine de pompage avec moto-pompe pouvant assurer un débit de 80 m³/h, une citerne de 1000 m³, des abreuvoirs et une fontaine.

Le coût d'un forage et son équipement est d'environ 30 millions de francs CFA.

Des changements spectaculaires ont alors été observés se traduisant par la modification des axes de transhumance et une relative sédentarisation des pasteurs autour des forages, avec leurs conséquences

II.3. Autres résultats

Le service de l'élevage est chargé dans ses attributions de tout ce qui touche de près ou de loin à l'élevage (chapitre II, premier paragraphe).

L'action du service dans les autres sections de la production est faible comparée à celle relative à la santé et à l'hydraulique pastorale. Toutefois, le service de l'élevage s'est chargé en plus de :

- l'amélioration du milieu avec la lutte contre les fauves,
- l'amélioration des espèces, surtout chevalines, au centre d'élevage de DARA,
- de l'organisation des circuits de commercialisation par l'aménagement des voies d'évacuation du bétail, et par la construction de parcs à bétail, d'abattoirs... etc.

II.3.1 Lutte contre les fauves

La conduite de l'élevage est presque exclusivement de type extensif. Ce mode d'élevage présente des inconvénients parmi lesquels on peut citer l'action néfaste des prédateurs comme les fauves (lions, hygiènes, chacals, panthères... etc.).

La protection de la faune sauvage est assurée par les agents des eaux et forêts. Le service de l'élevage, en collaboration avec celui des Eaux et Forêts, est chargé, dans ses attributions, de protéger le cheptel (faune utile à l'homme) contre les fauves en les détruisant. La destruction des fauves nuisibles se fait à l'aide d'appâts empoisonnés et les résultats figurent pour l'année 1959 au tableau n° III.

TABLEAU N° 3

BILAN DE LA LUTTE CONTRE LES FAUVES AU MOYEN
D'APPATS EMPOISONNES EN 1959

Circonscriptions	Hyènes tuées	Chacals tués	Total de fauves tués
1. Fleuve	14	-	14
2. Thies	-	-	-
3. Kaolack	21	3	24
4. Linguère	4	30	34
5. Matam/Podor	5	100	105
6. Tambacounda	-	-	-
7. Ziguinchor	9	-	9
8. Cap - Vert	-	-	-
Total	53	133	186
Total 1958	91	611	702

Source : Direction de l'Elevage rapport annuel 1959 (30)

II 3.2. Amélioration des espèces

L'amélioration des espèces se fait au niveau des établissements d'élevage, à l'échelon fédéral mais aussi local.

Au niveau fédéral, nous avons le Centre fédéral de Recherches Zootechniques de SOTUBA-BAMAKO (Soudan) et son annexe la Station d'Elevage de Minankro-BOUAKE (Côte d'Ivoire).

Dans les Territoires, en ce qui concerne le Sénégal, on a la station d'Elevage de DARA, construit à l'aide de crédits du F.I.D.E.S. Ce centre est installé à DARA (Cercle de Linguère) sur une concession de 900 ha. Chargé de l'amélioration des races chevalines, bovines et ovines du Sénégal, cet établissement d'élevage a très tôt attiré l'attention des éleveurs de chevaux et des turfistes avec son haras-jumenterie. Mais ce haras s'est très vite confronté à des difficultés que le rapport de 1952 (7) énonce en ces termes :

"L'action du haras-jumenterie de DARA se heurte jusqu'à présent au manque de Juments anglo-arabes, au point qu'il n'a même pas été possible d'assurer la relève du lot de géniteurs anglo-arabes importés.

Seuls avec les juments Nord africaines, quelques éléments anglo-arabes ont pu être obtenus par croisement. Nous nous trouvons là en présence d'individus à faible pourcentage de sang anglais ce qui limite forcément leur génotype "vitesse". Or, les brillants résultats obtenus par les demi-sang anglo-arabes sur les divers hippodromes du Sénégal témoignent du bien fondé de la nécessité du rôle important que va jouer le centre d'Elevage équin de DARA".

A côté de ces résultats obtenus sur l'espèce équine, d'importants travaux ont été réalisés sur la race Cobra pour les bovins et les races ovines mais le facteur **limitant** est constitué par la vulgarisation des résultats.

D'importants résultats ont été obtenus dans la lutte contre la peste bovine et la P.P.C.B. Les autres pathologies commencent à attirer l'attention des agents du service. Les conditions d'abreuvement des animaux dans la zone sylvo-pastorale ont été améliorées. Les infrastructures en matière de recherche sont plus consistantes. Ces efforts consentis au niveau de l'animal et de l'environnement ont permis une croissance relative des effectifs mais la productivité des troupeaux reste toujours faible.

On peut dire qu'à la veille de l'indépendance, le Sénégal est doté d'un service d'élevage moderne (Service de l'Elevage et des Industries animales). L'absence d'une stratégie tenant suffisamment compte de l'environnement socio-économique n'a pas permis au sous-secteur de l'élevage de jouer le rôle moteur qui lui revenait dans le secteur primaire de l'économie sénégalaise.

TROISIEME PARTIE

" LE SENEGAL INDEPENDANT ET SON SERVICE
DE L'ELEVAGE "

- Chapitre I : De l'Indépendance au S.E.R.A. (1960 - 1986)
- Chapitre II: Situation actuelle du Service de l'Elevage

TROISIEME PARTIELE SENEGAL INDEPENDANT ET SON SERVICE
DE L'ELEVAGE

-:-:-:-:-

INTRODUCTION

En avril 1960, le Sénégal accède à la souveraineté internationale. Les autorités du pays ont vite compris que l'autonomie politique est titulaire de la santé économique du pays. Ainsi la nation s'est attelée à la construction nationale bravant les rigueurs bioclimatiques.

A l'instar des autres secteurs, le secteur primaire pilier des économies faibles et en particulier le sous-secteur de l'Elevage a subi des mutations sensibles.

Le service de l'élevage tout en prolongeant l'option de la protection sanitaire a mis l'accent sur l'exploitation rationnelle du capital bétail.

Pour rendre plus dynamique la part des productions animales dans le développement économique, des projets de développement ont été élaborés.

Les mesures qui sans nul doute doivent compléter ces réalisations sont relatives aux circuits de commercialisation, et comme nous le verrons plus tard, l'écoulement de la production, l'approvisionnement en intrants constituent des contraintes majeures qui bloquent le développement de l'élevage.

Dans cette troisième partie nous suivrons l'évolution du service de l'élevage en deux étapes :

- la première va de l'indépendance (1960) à la création du Secrétariat d'Etat aux Ressources animales (SERA, 1986),

- la seconde correspond à la période actuelle.

CHAPITRE I : "DE L'INDEPENDANCE AU SERA"

1960-1986

A l'indépendance en 1960, le Sénégal a eu le privilège d'hériter de la colonisation un service assez bien structuré avec des établissements d'élevage plus ou moins bien équipés.

Tout au long des premières années qui ont suivi l'indépendance des mutations sensibles n'ont pas été observées en ce qui concerne les attributions, orientations et organisation du service.

De l'indépendance à nos jours, le Service a connu plusieurs appellations, ces dernières ne correspondaient d'ailleurs pas aux activités réelles du service.

La stagnation ou même l'érosion des moyens d'action conjuguée à une action néfaste des facteurs bio-climatiques n'ont pas stoppé la progression relative du sous-secteur tant du point de vue effectifs que des spéculations singulièrement la viande.

Cette progression d'ailleurs pouvait être plus appréciable si l'élevage avait pu bénéficier d'une assistance aussi solide que l'agriculture.

I - ATTRIBUTIONS ET ORGANISATIONS

Dans l'arrêté portant organisation de la Direction de l'élevage et des industries animales du Ministère de l'Economie rurale du 6 mars 1968 on peut lire :

Titre I : ATTRIBUTIONS

Article 2. - La Direction de l'Elevage et des Industries animales est chargée :

1. de toutes actions relative à l'élevage et à la pathologie des espèces animales, ainsi qu'aux industries animales en collaboration avec les différents services, établissements ou industries de recherches intéressés.

2. De l'orientation et de la coordination des programmes d'enseignement et de la formation des cadres de l'élevage et des industries animales. Elle intervient en outre dans l'exécution de ces programmes en collaboration avec les services et établissements relevant des Départements de l'Economie rurale, de l'Enseignement Technique et Professionnel et de la Formation des Cadres, de l'Education Nationale et de la Culture,

3. du contrôle sanitaire des animaux, notamment de tous actes et mesures d'ordre technique ayant pour but de dépister et de combattre les maladies contagieuses, parasitaires ou autres, de proposer tous actes administratifs relatifs à la police sanitaire des animaux,

4. de l'assistance vétérinaire et zootechnique aux éleveurs et aux agriculteurs,

5. de la prophylaxie des maladies communes à l'homme et aux animaux,

6. de toutes questions concernant l'élevage des diverses espèces animales et notamment à ce titre :

- étude, organisation, application de tous moyens de reproduction et de perfectionnement zootechnique des animaux ;

- étude, organisation et application du développement et du perfectionnement de l'abreuvement du bétail par l'hydraulique pastorale,

- conservation, développement et amélioration des pâturages,

- extension de l'élevage aux régions sans bétail,

- gestion des établissements zootechniques.

.../...

7 En matière d'exportation des animaux et des produits d'origine animale :

- organisation et contrôle des mouvements de bétail, foires, marchés, transhumance, importation, exportation,

- inspection des produits alimentaires d'origine animale tant du point de vue de l'hygiène de l'alimentation que dans le but de dépister les maladies,

- contrôle technique des industries de la viande et des sous-produits de ces industries,

et

- contrôle du lait/des produits laitiers,

- étude et contrôle des cuirs et peaux, cornes et onglons, laines et poils,

- étude des applications du froid et contrôle technique des installations frigorifiques publiques et privées destinées à la conservation des denrées alimentaires d'origine animale,

- gestion des établissements administratifs chargés de l'exploitation des produits animaux.

8. En collaboration avec d'autres services :

- de l'orientation technique des établissements ou organismes publics ou privés s'intéressant à la production animale, à la vulgarisation de l'élevage, à l'alimentation et à l'utilisation du bétail,

- de l'étude des moyens propres à favoriser les transactions commerciales portant sur les animaux et les produits animaux, de la conservation, de la protection et de l'amélioration des terrains de parcours menacés ou frappés d'érosion,

- des questions relatives à la conservation, l'amélioration ou l'exploitation de la faune utile, de la destruction de la faune nuisible, de l'étude de la flore utile ou nuisible aux animaux.

.. / ...

On constate que le législateur a pris la précaution de préciser tous les aspects de la vie de l'homme et de l'animal où le service de l'élevage peut envisager d'agir. Il est très facile de rédiger des textes mais leurs applications relèvent d'un autre domaine.

C'est pourquoi l'arrêté du 28 juin 1976 portant organisation de la direction de la santé et des productions animales du Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique a repris le même chapitre des attributions que l'on peut qualifier de presque parfait. Autrement dit on n'a pas senti la nécessité d'élaborer d'autres textes.

I.2. Organisations

L'arrêté portant organisation du service de l'élevage et des industries animales du 6 mars 1968 du Ministère de l'économie rurale au titre III stipule :

Article 4 :

La Direction de l'élevage et des industries animales est placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie rurale et sous la direction d'un ~~Directeur~~, nommé par décret, le Directeur de l'Elevage et des Industries animales remplit auprès du Ministre de l'Economie rurale les fonctions de Conseiller technique pour toutes les questions concernant l'Elevage et les Industries animales. Le Directeur est assisté dans ses fonctions par un agent qui prend le titre d'adjoint au Directeur.

Article 5 :

Le Directeur a sous son autorité l'ensemble du personnel de la Direction de l'Elevage et ~~des~~ Industries animales, formule des propositions de notations, d'affectations, de mutations, de missions dans les conditions réglementaires.

Article 6 :

Le Directeur a sous son autorité l'ensemble du personnel de la Direction de l'Elevage et des Industries animales, formule des propositions

Article 6.-

La Direction de l'Elevage et des Industries animales comprend :

- une administration centrale
- des inspections régionales
- des établissements spéciaux.

Chapitre I : ADMINISTRATION CENTRALE

Article 7.-

L'administration centrale installée à DAKAR, comprend :

- des bureaux de gestion
- des bureaux techniques.

Article 8.- Les bureaux de gestion comprennent :

- I - Bureau de documentation et législation
- II - Bureau de la santé animale
- III - Bureau de la production animale
- IV - Bureau de l'Economie animale
- V - Bureau de la Promotion de l'Eleveur et de l'exécution du plan
- VI - Bureau de l'Enseignement et de la Formation des Cadres
- VII - Bureau de la Recherche.

Chacun d'eux est confié à un chef de Bureau. Certains bureaux comportent une ou plusieurs sections placées sous le contrôle d'un chef de section.

Chapitre 2 : INSPECTIONS REGIONALES

Article 17.- Les inspections régionales de l'élevage et des industries animales sont au nombre de sept, une par région administrative. Les inspections régionales sont chargées dans le cadre de attributions de la Direction de l'élevage et des industries animales énumérées pour chacun des bureaux techniques, de donner l'impulsion nécessaire à la réussite des actions conçues au niveau de la région.

Elles orientent l'action technique en matière d'élevage des équipes polyvalentes des centres d'expansion rurale.

Article 18.- L'inspection régionale de l'élevage et des industries animales est placée sous l'autorité d'un inspecteur régional de l'élevage et des industries animales qui joue auprès du gouverneur de la région le rôle de Conseiller Technique.

L'inspecteur régional de l'élevage et des industries animales est assisté par un inspecteur régional adjoint de l'élevage et des industries animales.

Les inspecteurs régionaux de l'élevage et des industries animales et leurs adjoints sont nommés par le Ministre de l'Economie rurale sur proposition du Directeur de l'Elevage et des Industries animales.

Article 19.- Les inspections régionales de l'élevage et des industries animales se divisent en secteurs d'élevage coïncidant avec l'unité administrative qui est le Département.

Le secteur d'élevage est placé sous l'autorité d'un chef de secteur d'Elevage qui est nommé par le Ministre de l'Economie rurale sur proposition du Directeur de l'élevage et des industries animales.

Le secteur d'Elevage se divise en sous-secteurs d'Elevage au niveau de l'arrondissement.

A la tête du sous-secteur d'élevage est placé un assistant d'Elevage ou agent technique de l'Elevage, ou infirmier de l'Elevage qui prend le titre : Chef de Sous-Secteur d'Elevage.

Dans certaines localités et sur les grandes voies de déplacement du bétail peuvent être installés des postes vétérinaires qui sont tenus par un agent technique ou un infirmier de l'Elevage ou un infirmier vétérinaire, qui a le titre de : Chef de Poste Vétérinaire.

Chapitre 3 : ETABLISSEMENTS SPECIAUX

Article 20.- Ils comprennent :

- un établissement de formation des cadres d'exécution :
l'école des agents techniques et infirmiers de l'élevage et des industries animales de Saint-Louis ;

- des établissements de recherche en matière d'élevage.

L'arrêté portant organisation de la Direction de la Santé et des Productions animales du Ministère du Développement rural et de l'Hydraulique n'apporte pas de modifications des attributions.

Le peu de changement que l'on peut noter se situe au chapitre II, c'est à dire l'organisation des divisions techniques.

Les divisions techniques sont au nombre de trois.

1°) La division des études et de la programmation :

Cette division comprend deux bureaux :

- un bureau d'étude et du plan
- un bureau de l'économie et de la production animale.

2°) La division de la santé animale : comprend deux sections :

- une section police sanitaire et inspection de salubrité
- une section prophylaxie médicale collective et ~~Médecine~~

La 3°) La division de la documentation, de la législation et de la formation : comprend deux sections :

- une section documentation, législation
- une section formation.

.../...

L'organisation du service de l'élevage devrait permettre à ce service national de jouer pleinement son rôle qui est clairement défini dans les attributions mais il faudrait que les différents bureaux et sections détiennent des moyens d'action substantiels.

Quels sont ces moyens ?

II - Les moyens d'actions

II.1. Les moyens matériels et financiers

Le Service de l'élevage détient un budget de fonctionnement qui comprend des dépenses de personnel et des dépenses de matériel et d'équipement.

Comme les autres services de la fonction publique, le service de l'élevage souffre énormément de l'insuffisance de crédits alloués aux dépenses d'équipement et de matériel.

Le budget a connu une progression notable de 1960 à 1976 en passant de 208 millions à 726 millions, soit une progression de 71 p. 100 (28).

Cette amélioration de l'état budgétaire ne traduit pas une progression qualitative des conditions de travail des agents de l'élevage puisqu'il ne s'agit que d'une augmentation des charges de personnel.

Les conséquences d'une telle situation sont alarmantes dans la mesure où il s'agit d'un investissement non économique car le personnel n'aura pas à sa disposition les moyens matériels pour travailler.

II.2. Les moyens humains

Le fonctionnement du service de l'élevage est assuré par un personnel administratif, scientifique et technique (27). Ce personnel comprend :

- des vétérinaires
- le corps d'extinction des vétérinaires diplômés de l'école africaine de médecine vétérinaire,

- le corps d'extinction des fonctionnaires de l'ex-copps des assistants d'élevage,

- des agents techniques de l'élevage et des industries animales,

- le corps d'extinction de l'ex-copps local des infirmiers vétérinaires.

Au point de vue hiérarchie, ce personnel est placé dans l'ordre sus-indiqué.

A ce corps peuvent être adjoints :

- des agents appartenant à des cadres autres que celui de l'élevage et des industries animales et qui sont détachés à la **Direction** de l'élevage et des industries animales,

- des agents contractuels spécialistes.

Les agents en service détachés et les contractuels prennent place dans la hiérarchie suivant leur formation et le poste occupé.

En 1977, le personnel du service de l'élevage compte 909 agents répartis de la façon suivante (17) :

- Docteurs vétérinaires 20
- Vétérinaires africains 9
- Ingénieurs des Travaux d'Elevage 222
- Infirmiers d'Elevage et vétérinaires 270
- Commis d'Administration et agents de service 187
- Dactylo et Sténodactylographes 18
- Chauffeurs et conducteurs d'engins 86.

Les deux tiers du personnel sont représentés par des techniciens de l'élevage dont 29 cadres de conception représentant seulement 3 p. 100 des effectifs. Ceci traduit un besoin réel en cadre ; aussi le Sénégal dispose-t-il d'un certain nombre de centres de formation qui sont :

.../...

- l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (E.I.S.M.V.)
- l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de BAMBEY rattachée au Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- l'Ecole des Agents techniques de l'Elevage rattachée au Ministère de l'Education Nationale.

Ces établissements forment respectivement :

- les cadres supérieurs (docteurs vétérinaires)
- les cadres moyens (Ingénieurs des Travaux d'Elevage) I.T.E.
- les cadres subalternes (Agents techniques d'Elevage) A.T.E.

II.2.1. Les cadres supérieurs

Les principaux cadres supérieurs intervenant dans le domaine de l'élevage sont les docteurs vétérinaires dont les activités portent sur le plan médico-sanitaire mais aussi socio-économique.

Mis à part le cas des vétérinaires africains qui constituent un corps en extinction, les vétérinaires jusqu'en 1968 sont formés en Europe.

C'est en 1968 que l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de DAKAR (E.I.S.M.V.) est créée. C'est un établissement d'enseignement supérieur à structure particulière.

Sur le plan administratif les organes de l'établissement sont :

- un conseil d'administration où sont représentés les Etats membres (Bénin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo) ;
- un conseil d'établissement ;
- un conseil du corps enseignant.

Le Directeur de l'Ecole est choisi parmi les enseignants ayant au moins le grade de maître de conférences, la durée du mandat est de 3 ans et il a pour mission d'appliquer les décisions de ces instances.

Sur le plan académique, pour garantir les diplômes délivrés, l'école a signé une convention avec l'Université de DAKAR pays-hôte.

La promotion des enseignants obéit aux critères du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (C.A.M.E.S.).

Le profil du cadre formé doit être tel que ce dernier puisse assurer la protection sanitaire du bétail mais aussi assurer l'exploitation rationnelle du troupeau.

Pour accomplir cette mission le vétérinaire doit avoir les potentialités d'approche socio-économique nécessaires.

Le besoin en vétérinaires dans nos pays est difficile à chiffrer contrairement en Europe où on estime qu'il faut environ un vétérinaire pour 3 à 5000 UGB (UGB = unité gros bétail, c'est une unité animale qui est calculée d'après un taux de conversion qui tient compte de l'espèce animale et de ses conditions d'exploitation. Les normes F.A.O. sont :

Bovin, Equin, Camelin : 1

Porcin, ovin : 0,5

Ovin, caprin : 0,1.

Selon le professeur J. FERNEY (5) :

"... dans les régions en voie de développement que sont les pays tropicaux subsahariens, la proportion admise est de : un vétérinaire pour 25 à 30.000 UGB".

.../...

Les normes sont discutables pour plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer :

- les difficultés pour évaluer le bétail
- les formes d'élevage dans nos pays sont très différentes de celles appliquées dans les pays d'origine de ces normes
- l'existence de cadres intermédiaires.

Tout en tenant compte de ces critiques on peut tout de même affirmer que les besoins en docteurs vétérinaires ne sont pas encore satisfaits et la situation est d'autant plus critique que ceux qui sont déjà en place ne disposent pas de matériel suffisant pour travailler.

II.2.2. Les cadres moyens

Ce sont les ingénieurs des Travaux d'Elevage (I.T.E.) formés à l'Ecole des Cadres ruraux de BAMBEY. Le niveau de recrutement est actuellement le baccalauréat.

Il existe aussi une voie de concours professionnel ouverte aux agents techniques de l'élevage après une certaine durée d'exercice.

La durée de la formation était de 3 ans, elle a été ramenée à 4. Cette formation comporte du point de vue programme un volet d'enseignement général et un volet d'enseignement professionnel.

II.2.3. Les cadres subalternes

Ce corps est composé surtout des agents techniques de l'élevage et des industries animales. Ils sont formés à l'école nationale des Agents techniques de l'élevage de St-Louis.

Le recrutement se fait par concours après le diplôme de fin d'étude du premier cycle. La durée des études est de 3 ans et comporte un enseignement général et un enseignement professionnel avec deux volets, théorique et pratique.

.../...

Ces agents abattent le gros du travail des services vétérinaires, ce sont les véritables hommes de terrain qui sont le plus en contact avec les éleveurs, et donc à même de les comprendre. Il est très regrettable que ces vaillants soldats de l'élevage ne participent pas d'une façon plus effective à la prise de décisions concernant le milieu qu'ils connaissent si bien.

On peut dire que du point de vue moyens, le service de l'élevage se trouve en face d'énormes difficultés financières et matérielles.

Pour répondre à sa mission il est impératif que l'adéquation entre les moyens financiers et matériels d'une part, les attributions de l'autre, soit résolue.

Les moyens humains sont plus ou moins acceptables dans l'ensemble mais une utilisation plus rationnelle de ce personnel permettrait d'obtenir de meilleurs résultats ; résultats que nous allons d'ailleurs essayer d'évaluer.

III - LES RESULTATS

Nous allons essayer de dresser le bilan du quart de siècle qui s'est écoulé depuis l'indépendance.

Il suffit de tenir compte de quelques observations pour dire à priori que les différentes politiques pastorales se sont soldées par des échecs successifs.

Nous aborderons l'étude des résultats en plusieurs rubriques à savoir :

- Santé animale et amélioration des espèces
- les résultats socio-économiques
- santé publique et hygiène
- amélioration du milieu.

.../...

III.1. Santé animale et amélioration des espèces

III.1.1. Santé animale

La lutte contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovidés (PPCB) a été à l'origine de la création du service de l'élevage.

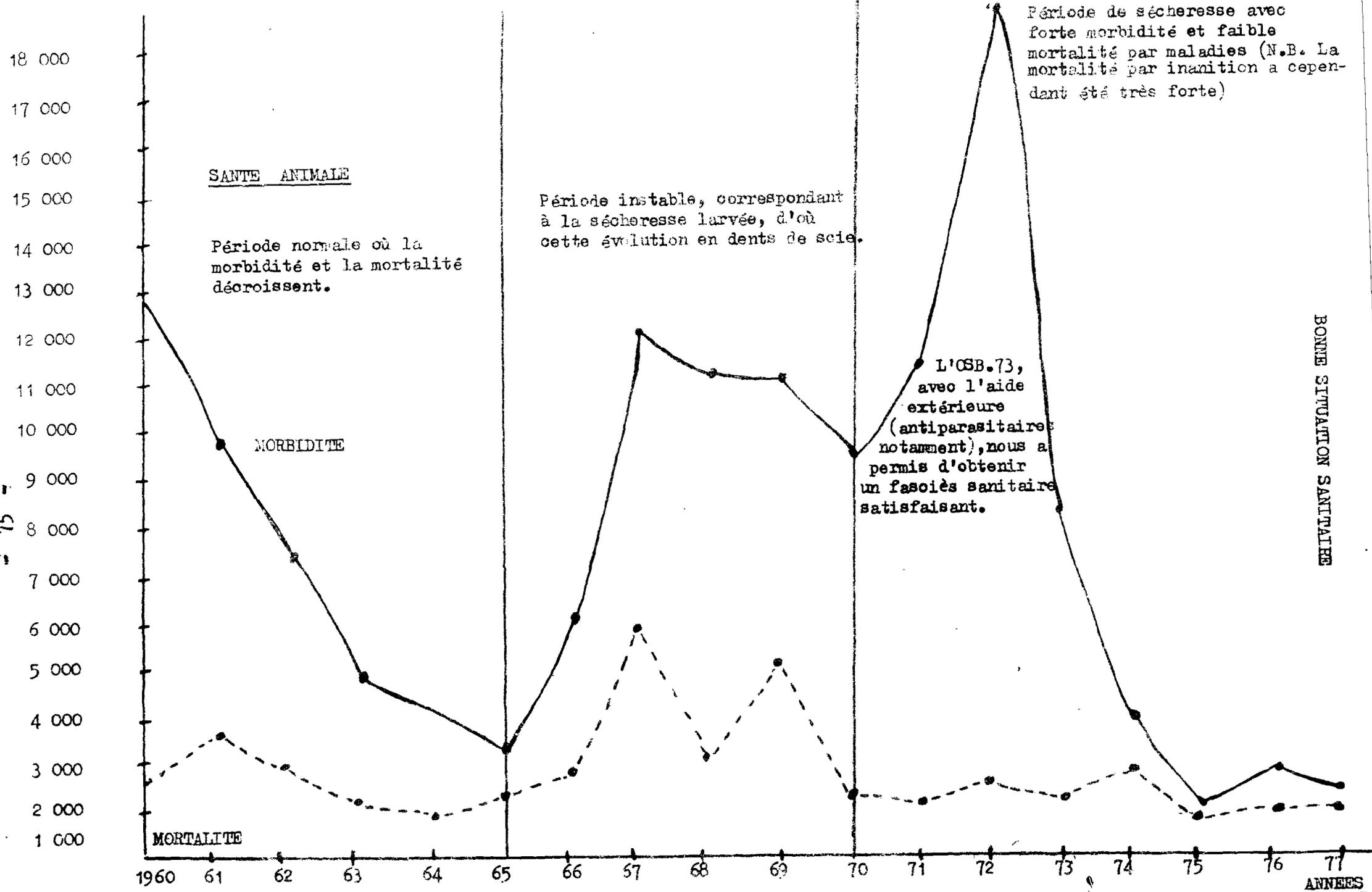
Des efforts énormes ont été mis en oeuvre pour maîtriser ces fléaux qui représentent le facteur limitant le plus évident des productions animales sous nos climats.

Le Sénégal à l'instar des autres pays de la sous-région a compris que le Seul moyen de se débarrasser de ces entités morbides est la coopération internationale. C'est ainsi que les pays de la sous-région avec l'aide internationale ont défini des stratégies de lutte pour l'éradication de ces maladies. La situation sanitaire s'est nettement améliorée mais il faut consolider les acquis car les pays limitrophes connaissent encore des difficultés pour juguler la peste bovine.

D'autre part on ne peut limiter la santé animale aux seules grandes pathologies. Il existe d'autres maladies qui entravent l'exploitation des productions animales telles que les maladies parasitaires, les maladies telluriques (charbon, tétanos...), les affections respiratoires et les maladies nutritionnelles. On peut dire que peu de choses ont été faites dans ce domaine mis à part les opérations O.S.B. (opération sauvegarde du bétail).

Néanmoins les résultats sanitaires sont appréciables car depuis longtemps on ne connaît plus les hécatombes des années 30 et 40 grâce aux campagnes de vaccination qui constituent l'occupation majeure voire presque unique du service de l'élevage.

Même si la morbidité est parfois élevée, la mortalité est toujours faible avec l'accroissement de l'utilisation des médicaments antiparasitaires et antibiotiques.



SANTÉ ANIMALE

Période normale où la morbidité et la mortalité décroissent.

Période instable, correspondant à la sécheresse larvée, d'où cette évolution en dents de scie.

L'OSB.73, avec l'aide extérieure (antiparasitaires notamment), nous a permis d'obtenir un faciès sanitaire satisfaisant.

Période de sécheresse avec forte morbidité et faible mortalité par maladies (N.B. La mortalité par inanition a cependant été très forte)

BONNE SITUATION SANITAIRE

Le graphique suivant nous permet de voir l'évolution de la morbidité et de la mortalité de 1960 à 1977. On distingue deux périodes

- une première période allant de 1960 à 1965 : on a une nette tendance à la baisse de la morbidité et ceci est dû en partie aux efforts consentis dans la lutte contre les maladies animales.

- Une deuxième période allant de 1965 à 1975

Cette période peut être divisée en deux phases :

. une phase allant de 1965 à 70 correspondant à ce qu'on appelle la "sécheresse larvée" ; durant cette période on note une reprise de la mortalité et de la morbidité. Ceci s'explique par les mauvaises conditions d'alimentation et d'abreuvement qui constituent des facteurs favorisant de maladies.

. une phase allant de 1970 à 1975 où on note paradoxalement une forte morbidité et une faible mortalité. Cette mortalité est une mortalité par inanition et non par maladies.

Par ailleurs avec l'effort sanitaire entrepris avec l'aide internationale, la situation sanitaire s'est nettement améliorée devenant même meilleure à celle des années 60.

III.1.2. Amélioration des espèces

L'amélioration des espèces repose sur une connaissance parfaite des sciences de la génétique et de l'hérédité. Un animal qui détient un haut potentiel génétique ne pourra l'extérioriser que si les conditions environnementales dont l'alimentation, sont satisfaisantes.

Selon la spéculation choisie (viande, lait, oeuf... etc) il est plus profitable soit de travailler en race pure, soit avec le produit d'un croisement dont le degré est à fixer en fonction des objectifs et des impératifs d'adaptation au milieu.

Ainsi l'action préliminaire est d'abord de maîtriser les différents paramètres de production de nos animaux et leurs modes de transmission.

Ce travail est plus ou moins abordé au Sénégal et les résultats (C.R.Z. de DAHRA et de KOLDA) sont vulgarisés au niveau des éleveurs.

Il existe des géniteurs sélectionnés de race Gobra, des géniteurs importés de race Guzéra (viande) et sahiwal (lait), des géniteurs de race Ndama.

La race chevaline locale est aussi améliorée grâce à l'insémination artificielle à partir d'étalons anglo-arabes sous la conduite du C.R.Z. DE DAHRA. On retrouve chez les turfistes des chevaux demi-sang, trois quarts de sang et sept huitièmes de sang.

Pour les porcs, la race Large-white a été introduite à la porcherie des Almadies.

Pour le cheptel caprin on peut signaler la présence à la ferme de MBACKHANA de la chèvre laitière française de race alpine et de la petite chèvre rousse de Maradie.

.../...

III.2. Les résultats socio-économiques

Le Sénégal détient un cheptel important par le nombre. La valeur économique de ce cheptel est estimée à 100 milliards de francs C.F.A. avec une valeur ajoutée qui ne cesse de croître. L'importance de ce cheptel est aussi caractérisé par sa grande diversité sur le plan des espèces. Ainsi le recensement le plus récent celui de 1985 donne les chiffres suivants :

Bovins	2.200.000 têtes
Ovins-caprins	3.400.000 têtes
Equins	204.000 têtes
Asins	206.000 têtes
Camelins	6.200 têtes
Porcins	145.000 têtes
Volailles	9.000.000 têtes.

Les péjorations climatiques qui durent bientôt deux décennies ont entraîné des pertes énormes, soit directement par mortalité, soit indirectement par une baisse de la productivité.

Il y a 20 ans le Sénégal comptait 0,7 bovin par habitant aujourd'hui ce chiffre est passé à 0,35 bovin/hab., soit une baisse d'environ 50 p. 100.

Malgré les rigueurs pédo-climatiques la part relative du sous-secteur élevage dans le P.I.B. du secteur primaire progresse régulièrement : 19 p. 100 au cours du Ier Plan, 29,7 p. 100 lors du Ve Plan (Tableau n° IV) et 31 p. 100 en fin du VIème Plan.

Cette croissance du poids relatif du sous-secteur élevage dans le P.I.B. du secteur primaire est suffisamment édifiant pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les productions animales et ceci d'autant plus que la part des productions végétales n'a cessé de fléchir (Tableau n° V).

.../...

Tableau n° IV.

STRUCTURE DU SECTEUR PRIMAIRE

	1er Plan P.100	Vè Plan P.100
Agrioulture	67	46
Forêts	7	7
Elevage	19	29,7
Pêche	7	17,3

Source : Ministère du Plan et de la Coopération (M.P.C.)

VI° Plan quadriennal de développement économique et social du Sénégal
(1981 - 1985)

.../..

- 80 -
TABLEAU n° V

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE (V.A.) DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

Unités : en milliards de francs C.F.A.

Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
V.A. totale en francs courant 79	13	13,7	14,1	15,1	19,9	25,6	32,5	37,7	38,2	41,8	42,3
V.A. Elevage/V.A. Primaire	22,4	26,7	20,3	24,6	24,4	20,5	22,3	26,7	34,1	26,2	29,6
% V.A. Elevage/P.I.B.	6,1	6,3	5,8	6,8	6,6	7,1	7,9	8,7	9,6	8,7	9,3

Source : M.P.C., Etude 1979

Le Sénégal comme nous venons de le dire est en possession d'un cheptel riche et varié, un disponible élevé en intrants alimentaires, des techniciens qualifiés mais continue d'importer des produits d'origine animale pour sa consommation.

Cette situation paradoxale a conduit les experts de "ENDA" dans une publication (22) à affirmer :

"Le paradoxe est manifeste : un pays possédant un cheptel important, trouvant difficilement sa pâture dans un milieu gagné par la désertification, exporte encore des aliments de bétail mais importe des "vivres de secours" pour la sauvegarde du bétail, de la viande et du lait pour compenser un déficit structurel".

Cette situation économique catastrophique s'explique par le fait que l'élevage n'a jamais été une priorité pour les pouvoirs publics.

L'investissement a toujours été faible car de 1965 à 1971 l'élevage n'a bénéficié que de 1 p. 100 du budget de fonctionnement de l'Etat alors que l'agriculture recevait 7 p. 100 (IBRD, 1974 cité par Cheikh LY /11/).

En 25 ans, pour 31.749 millions de francs CFA d'investissements inscrits aux plans, 58 p. 100 ont été réalisés soient 736 millions de F. CFA par an pour un capital estimé à 100 milliards de F CFA (Direction de l'Elevage, 1986).

En 26 ans, seuls 4 conseils interministériels ont été tenus concernant le sous-secteur de l'élevage :

- le 21 décembre 1971
- le 14 février 1976
- le 14 février 1980
- le 20 octobre 1983.

Face à ces contraintes financières le service de l'élevage n'est pas en mesure de jouer pleinement son rôle qui consiste à encadrer judicieusement les producteurs et à animer leurs coopératives. Un accent particulier fut donné aux projets de développement.

.../...

La S.O.D.E.S.P. fut créée en 1975 et a reçu pour mission la régulation et la stabilisation de la demande en viande. Le schéma de production est assez simple.

- des zones de naissance en milieu sylvopastorale (zone de Mbar Toubab et de Labgar)
- une zone de réélevage (zone de Doly)
- une zone de finition péri-urbaine (zone de Keur Massar)

L'idée maîtresse est la stratification de la production en fonction des zones écologiques autorisant à la longue une modification de la structure des troupeaux traditionnels. C'est l'une des sociétés les plus importantes en matière d'encadrement des éleveurs. Il est regrettable qu'aujourd'hui la SODESP concentre l'essentiel de ses activités autour du volet commercial au détriment de l'encadrement.

En 1976, le P.D.E.SO vit le jour dans la région du Sénégal Oriental à Tamba. Il a pour mission d'améliorer l'élevage extensif dans un espace agro-pastoral de 1.000.000 ha (35).

Pour atteindre ces objectifs le projet a opté pour une stratégie d'aménagement et de gestion des parcours pastoraux en passant par l'organisation et l'encadrement des éleveurs. La zone d'intervention a été découpée en 53 entités appelées unités pastorales (U.P.). Chaque U.P. couvre une superficie moyenne de 20 à 22.000 ha, comprend 5 à 10 villages et compte 2.000 à 3.000 bovins.

Le PRO.D.E.L.OV est créé en 1983 à KAOLACK dans le bassin arachidier grâce au concours financier de la France.

Il a pour mission de promouvoir le petit élevage en général et l'élevage ovin en particulier, de former les agro-pasteurs en matière de gestion du troupeau. Parmi les objectifs du projet figure l'amélioration de la race locale et l'organisation des producteurs en associations locales.

.../...

Nous ne manquerons pas de signaler le cas du projet USAID de BAKEL qui s'est surtout intéressé de l'aménagement pastoral. Certaines sociétés de développement agricole se sont aussi occupées plus ou moins de l'élevage, ce sont : la SODEVA, la S.A.E.D. et la SO.MI.VA.C.

Malgré ces orientations, le Sénégal connaît un déficit chronique en produits carnés et laitiers. La production de viande toutes espèces confondues est passée de 20.758 tonnes en 1960 à 23.208 t en 1976 ; mais cet accroissement relatif est insignifiant par rapport à la démographie galopante que connaît le pays.

L'importation de lait et produits laitiers est préjudiciable à la balance commerciale en entraînant une hémorragie de devises très importante.

Dans le domaine de l'aviculture le Sénégal a les moyens de s'autosuffire mais une mauvaise organisation des producteurs, la qualité défectueuse et le prix élevé des intrants alimentaires, l'absence de circuit formel de commercialisation empêchent la réalisation des objectifs avicoles.

Sur le plan socio-économique l'échec de la politique pastorale est évident. Certes la sécheresse a une part de responsabilité non négligeable mais elle n'est pas la cause exclusive. D'autres raisons peuvent être évoquées parmi lesquelles on note :

- l'élaboration de stratégies avec des schémas dirigistes qui ne tiennent pas compte de l'éleveur ;

- le plus souvent, les interventions portent sur les animaux et l'environnement à l'exclusion des producteurs tout en étant persuadé que les lois du marché entraîneraient des transformations sociales.

.../...

- Hormis quelques exceptions (PRODELOV, Bergerie de NDIOL dans la région de Saint-Louis), les actions menées en matière d'élevage portent sur les bovins au détriment des petits ruminants qui pourtant grâce à leurs paramètres biologiques permettraient une **rotation** rapide des capitaux. Ces animaux sont plus maniables, donc nécessitent une main d'oeuvre plus souple.

- Les industries d'aliments échappent au contrôle et produisent des intrants dont l'inadéquation prix-valeur **nutritivo** constitue un frein à l'intensification de l'élevage.

III.3. Les résultats en matière de santé publique et d'hygiène

Les productions animales peuvent être à l'origine d'accidents graves tels que :

- la transmission de maladies de l'animal à l'homme et vice-versa : les Zoonoses ;
- les intoxications, les intoxications et les toxi-infections.

Une des fonctions du vétérinaire est d'éviter ces accidents. Cette mission qui est la protection de la santé publique requiert une étroite collaboration entre médecins (service d'hygiène) et vétérinaires (Direction de l'élevage).

Il est très difficile d'estimer l'impact des productions animales et des animaux sur la santé publique dans la mesure où il n'existe pas de statistiques fiables dans ce domaine.

Nous retiendrons dans le cadre de ce travail deux domaines où les insuffisances causent certainement des dommages regrettables.

III.3.1. La lutte anti-rabique

La rage a toujours constitué la zoonose la plus redoutable dans la mesure où l'issue est toujours fatale. Nous estimons que le service de l'élevage dans le cadre de ses attributions, n'informe pas suffisamment le public.

La lutte contre les chiens errants n'a pas donné les résultats escomptés car presque dans toutes les grandes villes ces animaux abondent.

III.3.2 L'inspection de salubrité des denrées d'origine animales

Les denrées d'origine animale peuvent être à l'origine de dangers pour le consommateur. Le danger peut être causé par :

- l'abattage d'animaux malades
- l'abattage d'animaux nourris avec des produits contaminés, toxiques... etc
- l'abattage d'animaux traités avec des substances médicamenteuses dont le délai d'attente n'a pas été respecté
- l'abattage d'animaux fatigués ou stressés
- le non respect de l'hygiène dans les salles d'abattage.

Certains facteurs dans notre société ont limité les dangers parmi lesquels on peut citer nos habitudes culinaires (cuisson prolongée et en atmosphère humide) et le fait que le plus souvent la viande n'est pas stockée pour une longue durée (consommation dans la journée).

Néanmoins vue la fréquence élevée des Salmonelloses dans la population, on peut incriminer sans se tromper certaines pratiques dont :

- la circulation anarchique du public dans l'enceinte des abattoirs ;
- le non respect du principe selon lequel les animaux qui entrent dans un abattoir ne doivent pas en ressortir vivants ;
- la vétusté des véhicules transportant la viande
- la non inspection des tripes et boyaux
- les carcasses de petits ruminants qui ne sont jamais fendues ... etc.).

Nous signalons une fois de plus un fait d'une gravité certaine, c'est l'absence presque totale d'inspection des autres denrées d'origine animale.

Si, jusqu'à nos jours nous avons été relativement protégés, il n'en va plus de même, car de profondes mutations bouleversent nos modes de vie. En effet, une grande partie de la population ^{urbains} adopte les modes de vie des sociétés de consommation. Il ne serait donc pas surprenant, en l'absence d'améliorations d'assister à des accidents graves.

De gros efforts sont entrain d'être effectués dans l'inspection et le contrôle des produits congelés importés qui peuvent être extrêmement dangereux pour la santé du consommateur.

III.4. Résultats en matière d'amélioration des pâturages

Dans nos pays, le bétail est largement tributaire des parcours naturels. La sécheresse qui dure depuis presque deux décennies, a fortement modifié les pâturages tant dans la composition que dans la productivité. Ainsi, la production et l'amélioration des parcours sont devenues une nécessité impérieuse. La première action se situe sans nul doute au niveau de la répartition des points d'eau. Les résultats dans ce domaine sont appréciables mais insuffisants (maille de 30 à 40 km alors que l'idéale est de 8 à 12 km permettant une bonne répartition du cheptel.

La contrainte majeure réside dans la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques ; on peut citer à cet effet les résultats concluant obtenus par la SODESP dans le Ferlo.

L'existence de pare-feux a réduit considérablement les feux de brousse' mais le problème reste d'actualité.

L'absence d'un code pastoral est à l'origine de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

.../...

L'extension des zones agricoles conjuguée avec la baisse de la productivité des pâturages a rendu très difficile, voire impossible la pratique de l'élevage extensif. Ainsi s'est senti la nécessité de changer de mode d'exploitation des troupeaux.

IV - PERSPECTIVES

Les résultats ont montré qu'on ne peut parler de réussite que dans le domaine de la protection sanitaire du bétail et dans une moindre mesure dans celui de l'hydraulique pastorale. Les pouvoirs publics ont senti le besoin de changer d'orientations et de stratégies. Ainsi des perspectives pour l'élevage s'ouvrent avec la nouvelle politique agricole. Les grandes lignes de cette politique sont :

- l'intensification de la production
- la ~~stratification~~ ^{stratification} de la production en fonction des zones écologiques
- la responsabilisation des producteurs regroupés en G.I.E. (groupement d'intérêt économique)
- le désengagement de l'Etat.

CONCLUSION:

De l'indépendance (1960) à la création du SERA (1986), le service de l'élevage n'a pas connu d'innovations notables. Les différentes politiques et stratégies en matière d'élevage se sont soldées par des échecs plus ou moins lourds de conséquences.

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole, les pouvoirs publics comptent changer l'environnement pastoral et rendre plus performantes les productions animales.

Ce qu'il faudra surtout retenir, c'est que les obstacles qui ont freiné toutes les stratégies précédentes persistent de nos jours.

.../...

CHAPITRE II : "SITUATION ACTUELLE DU SERVICE DE L'ELEVAGE"

Les pays en voie de développement dans l'état actuel de la crise économique internationale persistante, ont beaucoup de mal à redresser leur économie.

C'est ainsi que le Sénégal en "collaboration" avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (F.M.I.), ont élaboré une politique de réajustement structurel qui a pour but de relancer l'économie du pays par la reprise de la croissance et l'équilibre de la balance commerciale.

C'est dans ce cadre qu'a été définie la "Nouvelle Politique Agricole" N.P.A. avec son volet élevage.

Pour soutenir et organiser cette politique pastorale, les autorités du pays ont mis en place une nouvelle structure qui est le Secrétariat d'Etat aux Ressources animales (SERA).

Le SERA est créé par le décret n° 86-01 du 2 janvier 1986 et est rattaché au Ministère du Développement rural.

On peut donc constater que de nos jours, une attention particulière est accordée au sous-secteur de l'élevage mais pour développer ce dernier, il va falloir lever un certain nombre de contraintes.

I - ORGANISATION - ATTRIBUTIONS ET MOYENS D'ACTION

I.1. Organisation

Il n'y a pas beaucoup de choses à signaler comme modifications dans l'organisation du service.

En 1986, le Service de l'Elevage est rattaché au SERA qui deviendra en 1988 un Ministère chargé des Ressources animales.

.../...

I.2.1 Attributions

Les attributions du Service n'ont pas évolué et ont été réitérées dans l'Arrêté n° 15879 du 24 novembre 1987 du Secrétariat d'Etat aux Ressources animales.

Néanmoins, il faut attirer l'attention sur la place de choix qu'occupent les questions qui ont trait à l'économie animale.

I.2.2. Les moyens d'action

L'inadéquation objectifs-moyens d'action a toujours été une contrainte majeure pour le Service de l'Elevage depuis l'indépendance.

I.2.2.1. Les moyens financiers

Sont constitués par le budget de l'Etat et l'aide extérieur.

a) Le budget de l'Etat

La caractéristique fondamentale est la part élevée des dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement. Ceci aboutit à la situation qui consiste à entretenir un personnel dénué de moyens d'action.

Les deux tableaux qui suivent illustrent cette situation dramatique. (Tableau n° VII).

b) Aide extérieure

Le Service de l'Elevage a bénéficié d'une aide d'un montant de 132 millions de Francs du C.I.L.S.S. (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel).

L'objet de l'aide est la revitalisation des structures techniques de l'élevage.

Au 24 avril 1988 les dépenses engagés sont de 129.640.000F CFA, soit un reliquat de 151.033 F CFA. Ainsi 7 régions ont vu leurs postes vétérinaires réfectionnés, 6 véhicules ont été achetés pour les inspections et la Direction, de même que 50 motos (25).

.../...

TABLEAU N° VI.

EXECUTION BUDGETAIRE ARRETEE A LA DATE DU 22/04/88

I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LIBELLE DES ARTICLES	ARTICLES	MONTANT ALLOUE	MONTANT DES ENGAGEMENTS	DISPONIBLES	OBSERVATIONS
CHAPITRE 492					
Fonctionnement Direction	5760	4 000 000	2 852 825	1 147 175	
Achat médicaments	5770	2 500 000	-	2 500 000	
Achat vaccins	5780	25 000 000	23 403 800	1 596 200	
Eau (Direction)	5564	2 250 000	274 126	1 975 874	
Téléphone	5565	2 250 000	1 718 539	531 461	
Electricité	5566	2 000 000	1 703 260	296 740	
Introduction de Races nouvelles	5930	500 000	-	500 000	
Carburant	5509	3 005 000	3 005 000	-	
Opération de prophylaxie	5965	1 300 000	500 000	800 000	
Dépenses communes	5966	1 800 000	1 627 239	172 761	
Indemnités déplacements	5502	37 500 000	36 230 000	1 270 000	
Fonctionnement (Ets spéciaux)	5860	2 500 000	432 000	2 068 000	
Eau	5688	1 093 000	482 224	610 776	
Téléphone	5689	1 459 000	1 139 662	319 338	
Electricité	5690	1 093 000	455 290	637 710	
Dépenses communes	5866	1 202 000	1 202 000	-	
CHAPITRE 822					
Abattoirs régionaux	5052	50 000 000	48 800 000	1 200 000	BNE
Développement de l'Aviculture	6200	57 000 000	6 933 295	50 566 705	BNE
Projet pilote d'introduction buffles domestiques	7016	31 000 000	10 317 492	20 682 508	-IL
Projet laitier des Niayes	7001	15 000 000	6 125 495	8 874 505	-IL
Projet Relance de l'Apiculture	7012	45 000 000	20 650 185	24 349 815	-IL

Source : Direction de l'Elevage (25)

TABLEAU n° VII
BUDGET DU PERSONNEL
Gestion : 1987 - 1988

EFFECTIFS	F O R M A T I O N S	MONTANT DE L'INSCRIPTION	OBSERVATIONS
159	Direction de l'Elevage	236 614 000	
41	Service Régional Elevage FATICK	49 646 000	
68	Service Régional Elevage DAKAR	86 431 000	
57	Service Régional Elevage ZIGUENCHOR	74 859 000	
47	Service Régional Elevage DIOUBEL	59 717 000	
73	Service Régional Elevage SAINT-LOUIS	90 119 000	
104	Service Régional Elevage TAMBACOUNDA	141 650 000	
75	Service Régional Elevage KAOLACK	97 053 000	
59	Service Régional Elevage THIES	77 867 000	
73	Service Régional Elevage LOUGA	90 554 000	
42	Service Régional Elevage KOLDA	50 341 000	
11	Centre National d'Aviculture MDAO	13 985 000	
4	Centre Quarantaine Elevage ALLADIERS	3 483 000	
9	Ferme Annexe de MAKHANA	8 603 000	
		1 080 922 000	

Source : Direction de l'Elevage (25)

I.2.2.2. Les moyens humains

Le Service de l'Elevage compte actuellement (1988) 492 techniciens d'élevage répartis en 24 vétérinaires, 5 zootechniciens, 76 I.T.E., 247 A.T.E. et 125 I.E. (25).

La répartition du personnel technique du Service de l'élevage et des établissements en rapport avec lui se trouve dans les tableaux qui suivent (Tableau n° VIII et IX).

L'allocation de moyens financiers et matériels substantiels à ce personnel permettrait au service de répondre avec beaucoup plus d'efficacité à sa mission car le coefficient d'efficacité qui exprime le rendement effectif du personnel est de 12 p. 100, ce qui est dérisoire (commission renforcement des structures de l'élevage /34/).

- 93 -
TABIEAU n° VIII

SERVICES CORPS	DIRECTION	S E R V I C E S R E G I O N A U X										Services rattachés à la Direction			Cabinet	
		DAMAR	TIENS	DIOURBEL	KAOLACK	ST. LOUIS	TANBA	FATICK	ZHOR	KOLDA	LOUGA	PORT-AER	MAKHACHNA	ALMA DIES		
Idr. Vét.	10	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Zootéchnic.	2	-	1	1	-	-										
I.F.B.	8	7	4	7	7	6	7	7	6	5	6	2	4		2	
A.F.B.	4	26	18	19	38	26	30	21	12	20	27	4	1	1		
IMP.EL.		13	15	10	17	4	9	16	19				2			
TOTAL	24	47	39	38	63	50	43	37	39	42	55	7	3	5	1	4

Source : Direction de l'Elevage (15)

TABLEAU N° IX

SERVICES CORPS	SODEVA	ISRA	PHODELOV	U.S.A.E.D. (voir MA- KINIA)	SOLESF	PEISO	CODEFILIER	SERAS	PIDAC	P.R.S.	S.A.E.D.	E.I.S.M.V	O.M.V.S.	CARITAS
Dr. Vét.	-	9	1		8	2	-	4	-	-	-	2	1	1
Zootekniciens							1	-	-	-	1			
I.T.E.	4	11	2		7	9	1	11	1	-	1			5
A.T.E.	5	21	7		25	13	-	7	2	2	4	-		4
INF.EL.et I.V.	3	5	-		1	6	-	4	-	-	-			
TOTALS	12	47	10	-	41	30	2	26	3	2	6	2	1	10

Source : Direction de l'Elevage (25)

II - LES PROBLEMES ACTUELS

Le conseil interministériel du 22 janvier 1987 a chargé la Direction de l'Elevage d'élaborer un plan d'action définissant des stratégies qui permettraient la relance du sous-secteur élevage.

Mais pour espérer une réussite de toute politique pastorale quelque soit sa nature, il faudra au préalable lever un certain nombre de contraintes. Celles-ci sont de plusieurs ordres.

II.1. Alimentation et abreuvement

II.1.1. Alimentation

L'élevage est à 80 p. 100 de type extensif et l'alimentation des animaux se fait presque exclusivement sur les parcours qui souffrent beaucoup de la longue sécheresse que connaît le pays.

Les effectifs des troupeaux ont fortement augmenté à la suite de l'amélioration des conditions sanitaires et ceci se traduit au niveau des pâturages par une baisse de la capacité de charge en tenant compte de la baisse de productivité de la biomasse avec le déficit pluviométrique.

Ces maigres pâturages sont à la merci des feux de brousse et quelque fois inutilisables à cause de l'absence de points d'eau permanents.

Dans de telles conditions le type extensif qui a toujours été la base de notre élevage ne pourra survivre que dans la mesure où une politique d'aménagement pastorale cohérente soit menée.

L'intensification de la production se heurte à différents obstacles parmi lesquels on peut citer le problème de disponibilité des sous-produits agricoles et agro-industriels.

En ce qui concerne ces produits, les besoins alimentaires sont théoriquement estimés à 230 millions d'U.F. (unité fourragère) alors que le disponible est de 2 milliards d'U.F. Ainsi le Sénégal est largement en mesure de s'autosuffire, mais l'absence d'une politique rationnelle dans ce domaine a conduit au détournement de ces sous-produits à d'autres fins.

.../...

Les fanes d'arachide font l'objet de ventes spéculatives. Les tourteaux d'arachide sont utilisés comme combustible par certaines industries.

Le son de blé, une partie des tourteaux, la mélasse qui restent à la disposition des éleveurs sont d'un prix incompatible avec une bonne rentabilité en matière d'élevage.

II.1.2. Abreuvement

Nous ne nous étendrons pas sur l'importance de l'eau en matière d'élevage surtout sous nos climats. Des réalisations notables ont été effectuées dans le domaine de l'hydraulique rurale mais subsistent de sérieux problèmes tels que :

- la concurrence tout à fait juste entre l'abreuvement animal et les autres usages humains,

- l'insuffisance des points d'eau qui a pour conséquences la dégradation des pâturages autour des forages avec son cortège de maladies carencielles et autres tel le botulisme,

- la mauvaise gestion des ouvrages hydrauliques avec les ruptures de stocks de carburant et de pièces de rechange.

II.2. Santé animale

Nous rappelons une fois de plus que la lutte contre les épizooties a été à l'origine de la création du service. La situation sanitaire s'est nettement améliorée mais la baisse des crédits alloués aux campagnes de prophylaxie (les crédits sont passés de 35 millions à 10 millions) risque de conduire à la recrudescence des épizooties.

Il ne faudrait pas perdre de vue la présence de ces dernières dans les pays voisins.

La présence d'autres maladies comme les parasitoses, les maladies telluriques, les viroses sont de nos jours une préoccupation majeure.

.../...

II.3. Encadrement et organisation des producteurs

S'il existe une contrainte que le service de l'élevage n'a jamais pu **lover**, il s'agit sûrement du **problème** d'organisation des éleveurs. L'encadrement de l'éleveur ne peut se faire correctement que dans la mesure où les producteurs sont organisés dans des structures qui tiennent compte des réalités sociologiques du milieu.

L'échec de la plupart des stratégies en matière d'élevage s'explique par la dominance de tendances dirigistes qui marginalisent l'éleveur en faveur de l'animal et de l'environnement physique.

II.4. Financement du sous-secteur et commercialisation

II.4.1. Financement du sous-secteur

Il ne peut y avoir de développement sans investissements judicieux. Le véritable goulot d'étranglement du développement des productions animales reste le financement.

La B.N.D.S. (Banque Nationale pour le Développement du Sénégal) n'a jamais dégagé de ligne de crédit au bénéfice du sous-secteur élevage.

Nous osons espérer que la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.) apportera des solutions à ce problème.

II.4.2. Commercialisation

L'intensification de la production suppose l'établissement de circuits de commercialisation modernes aussi bien pour les intrants (aliments de bétail, produits vétérinaires, matériels divers... etc) que pour les extrants (viandes, lait et dérivés, cuirs et peaux, miels et cires... etc).

L'absence d'un prix plancher au producteur et l'existence d'un prix plafond à la consommation conduisent à un défaut de rémunération de l'éleveur.

II.5. Formation des encadreurs et Recherche zoo-vétérinaire

II.5.1. Formation des encadreurs

Nous venons de signaler les problèmes qui existent en matière d'encadrement. Pour solutionner ce problème, il faut définir correctement le profil de l'agent en tenant compte des réalités du terrain et des sensibilités des producteurs.

Un certain nombre de problèmes se posent dont :

- l'inadéquation entre programmes enseignés et réalités du terrain,
- l'insuffisance des contacts entre Direction de l'Elevage et établissement de formation,
- absence de corrélation entre la formation et les besoins, autrement dit une absence de planification dans ce domaine.

II.5.2. Recherche zoo-vétérinaire

La recherche doit être au service du développement ; en l'absence d'une politique cohérente bien définie, les programmes de recherche ne peuvent qu'être désarticulés.

Parmi les problèmes rencontrés dans le domaine de la recherche ~~zoo~~-vétérinaire on peut citer :

- l'éternel problème des moyens matériels
- l'absence d'un juste équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.
- l'absence de tutelle de la Direction de l'Elevage sur les établissements de recherche.

Les problèmes actuels sont multiples et variés mais ne sont pas insolubles dans la mesure où le Sénégal a hérité de structures solides dont l'utilisation judicieuse aiderait certainement à surmonter ces contraintes.

Il suffit tout simplement d'être animé d'une bonne volonté politique et de tabler sur le long terme.

.../...

III - LES PERSPECTIVES

Les résultats obtenus dans l'amélioration des conditions sanitaires et d'abreuvement ont conduit à une croissance relative du cheptel. Les périodes de grande sécheresse ont plus ou moins conscientisé les pasteurs sur la nécessité de la supplémentation et de la complémentation. Les contraintes qui pèsent actuellement sur le développement du sous-secteur sont essentiellement économiques bien qu'il en existe d'autres (techniques, génétiques, sanitaires, écologiques... etc).

Si les effectifs des troupeaux ont augmenté, le taux d'exploitation reste toujours faible. La structure des troupeaux ne permet pas leur exploitation rationnelle (mâles en surnombre, femelles stériles).

S'il existe un point de vue que tous techniciens partagent c'est celui-ci :

"La conduite de l'élevage ne peut plus continuer comme avant".

En tenant compte des problèmes actuels que nous venons d'évoquer (IIème partie du même chapitre), à l'absence de nouvelles orientations, on peut affirmer sans se tromper que le pronostic est sombre.

Fort heureusement les pouvoirs publics ont senti la nécessité de mettre en place de nouvelles stratégies.

Celles-ci doivent être matérialisées sous forme d'un "plan d'action pour l'élevage" sur recommandation du conseil interministériel du 22 janvier 1987. Ce plan s'articulera autour des points suivants (35):

- Diversification des productions par l'exploitation plus poussée des espèces à cycle court jusque là, moins valorisées que les bovins.
- Augmentation de la productivité pondérale par l'intensification à toutes les étapes de la carrière biologique de l'animal.
- Aménagement et réhabilitation du milieu
- Mise en oeuvre d'une politique rationnelle de commercialisation, d'octroi de crédit et de distribution d'intrants.

.../...

- Incitations propres à favoriser le développement des investissements privés dans le sous-secteur,
- Développement de productions nouvelles (cuniculiculture, élevage de de buffles domestiques, apiculture... etc).

La stratégie maîtresse pour concrétiser ces orientations est la stratification des productions en fonction des zones écologiques.

Ainsi pour l'horizon 1989, le VIIe Plan devrait rattraper le niveau de consommation du VIe Plan qui était d'environ 12 kg/ha/an ceci en considérant l'accroissement démographique.

Comment va évoluer le sous-secteur de l'élevage ?

Pour répondre à cette question, il faut retenir trois éventualités :

La première est l'application totale des nouvelles mesures.

La seconde est l'application partielle de ces dernières.

Si on considère les contraintes financières et autres, c'est l'éventualité la plus probable. Ceci signifie tout simplement l'échec et nous trouvons inutile de monologuer sur ce sujet, car le sous-secteur de l'élevage en a vu beaucoup d'autres.

La dernière est l'absence d'une nouvelle orientation, ce qui est inadmissible si on tient compte des bouleversements qui affectent tous les secteurs de l'économie.

Donc les perspectives s'inscrivent dans le cadre de l'évolution du sous-secteur avec la nouvelle politique pastorale. Cette dernière nécessite des investissements dont l'essentiel doit provenir de fonds privés et à moindre mesure, du fonds pastoral. Ce fonds est créé par la loi 84-61 du 23 juin 1984 et l'arrêté n° 12344 du 5 octobre 1985 fixe ses règles d'organisation et de fonctionnement. Il est alimenté par :

- les participation des éleveurs : achat de vaccins au prix coûtant incluant les frais d'approche (carburant et transport des agents) ;

.../...

- Les produits de prélèvement à l'exportation des aliments du bétail usinés complets, sous-produits agricoles et agro-industriels, bovins sur pied, cuirs, peaux et phanères.
- Les produits de prélèvement à l'importation (viande de bovins, de porcins et d'ovins, de même que les volailles).
- Les produits de vente des aliments, opération sauvegarde du bétail.

Le total général des recettes est estimé à 497.000.000. Ces stratégies sont guidées par des considérations purement budgétaires et sont intégrées dans la nouvelle politique agricole (N.P.A.). Le but visé est l'assainissement des finances publiques dans le cadre du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAML) initié pour la période 85-92 en "accord" avec les institutions financières internationales.

La stratification et l'intensification des productions animales ne sauraient être une solution. Il existe beaucoup d'insuffisances du point de vue conceptionnel.

Sous son aspect économique LY (11) pose le problème de quelques lacunes qui risquent d'être préjudiciables au développement des productions animales.

"Il faut souligner que cette politique n'a pas joué un rôle moteur pour le développement de l'élevage national. Basée sur une spécialisation régionale de la production de bétail et de viande, cette politique a été avancée sans référence quantifiée sur la dynamique de l'offre ainsi que sur la structure de la demande en animaux et produits de l'élevage. Or, l'établissement des avantages comparatifs entre les différentes zones dépend non seulement de leurs caractéristiques écologiques mais surtout des rapports économiques entre intrants et extrants qui y prévalent et des rentabilités différentes qui peuvent être escomptées pour les divers types d'élevage proposés."

.../...

Et (LY /11/) de donner des recommandations utiles à retenir.

"Une stratification opérationnelle nécessite donc une correcte évaluation des termes d'échange actuels et à long terme entre différents types de producteurs et leur environnement économique..."

L'organisation des producteurs posent de sérieux problèmes. La formule adoptée après l'échec des mouvements coopératifs est celle de G.I.E. (groupement d'intérêt économique). Les pouvoirs publics par le biais du Service de l'élevage doit pouvoir contrôler si effectivement ce sont les véritables producteurs qui sont à la tête des G.I.E. et non certains usurpateurs qui bénéficient d'influences politiques ou religieuses.

Il est aussi très imprudent de confier la gestion des ouvrages hydrauliques à ces groupements, car les risques d'abus, de mauvaise gestion et autres sont réels. Le Service de l'Elevage, en collaboration avec le Ministère de l'Hydraulique, doit suivre de très près le fonctionnement et l'entretien des forages et puits. L'Etat doit avoir en charge l'hydraulique rurale, car c'est un des moyens qui ont permis la survie du cheptel dans la zone sylvopastorale et a plus ou moins sédentarisé les populations.

L'autre domaine que l'Etat doit entièrement prendre en charge pour éviter de sérieuses calamités, c'est la prophylaxie contre les épizooties.

Le Delta du Fleuve Sénégal attire aujourd'hui l'attention de tous les Sénégalais ; le Service de l'Elevage doit faire de telle sorte que dans les perspectives d'après-barrage, les activités pastorales soient menées par les éleveurs traditionnels et non par des amateurs ou autres grosses fortunes venues d'ailleurs.

Nous partageons l'inquiétude des experts de l'ENDA (22) : "Un doute subsiste. Il s'agit de savoir si la réhabilitation ou, mieux la modernisation du secteur de l'élevage se fera avec les éleveurs traditionnels et à quel niveau, ou bien envisage-t-on de leur substituer des "opérateurs économiques" et chefs d'entreprise reconnus solvables?"

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Traiter d'un sujet d'histoire est une tâche ardue pour un vétérinaire mais exaltante et noble lorsqu'il s'agit de l'histoire du Service de l'Elevage. Ce travail est d'autant plus complexe si l'on considère les défaillances multiples dans la gestion et l'entretien des archives.

Les productions animales ont très tôt attiré l'attention de l'administration coloniale mais c'est longtemps après leur installation que les pouvoirs publics se sont réellement intéressés à l'élevage.

Le Sénégal s'est très tôt impliqué dans l'exportation d'animaux et de produits animaux (cuirs et peaux) autant vers la métropole que vers les autres colonies. De 1794 à 1898, il a été exporté pour la France 882 peaux estimées à dix livres tournoi l'une (2). Ceci pour l'ensemble de la Fédération.

Entre 1818 et 1830, trois vétérinaires au moins allaient être commissionnés pour un voyage d'étude au Sénégal (6). Il s'agit de J.B. HUZARD en 1818 pour une durée de huit mois avec ordre de mission : "Recherches sur les races de chevaux et autres bêtes de somme qui pourraient être introduites en France, ainsi qu'aux Antilles et à la Guyanne, avec avantage."

En 1820 et en 1827 DANTHON et OLIVIER rempliront également des missions dans notre pays.

C'est en 1890, que les militaires vétérinaires de l'Escadron des Spahis Sénégalais se consacrèrent à des travaux sur les espèces, les races, les maladies et les méthodes d'élevage pratiquées. (4).

Le cheptel bovin africain était périodiquement décimé par les grandes épizooties notamment la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine. Les autorités coloniales ont vite compris les profits qu'elles pouvaient tirer de l'élevage en protégeant le cheptel contre ces pathologies.

.../...

C'est ainsi que le décret du Gouverneur général E. ROUME du 31 décembre 1904 créait l'ancêtre du Service de l'Elevage : le SERVICE ZOOTECHNIQUE ET DES EPIZOOTIES. La protection sanitaire du cheptel était la mission première du Service malgré la référence explicite du terme "Zootechnie" dans sa dénomination.

Les premières années de fonctionnement du service furent très dures avec le manque de moyens surtout de personnel technique qualifié. Les campagnes de lutte contre la peste bovine étaient l'occupation majeure des agents de l'élevage, mission d'autant plus délicate que la première guerre mondiale avec ses atrocités (famine, peste humaine) compliquait encore la tâche.

Le Service de l'Elevage ne pouvait se limiter simplement à la protection sanitaire et il fallait se doter de techniciens de haut niveau pour répondre à cette nouvelle mission à savoir l'exploitation rationnelle du bétail.

C'est dans ce contexte qu'en 1922 fut créé l'Institut de Médecine Vétérinaire Exotique devenu plus tard l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux. En 1924 vit le jour à BAMAKO une école vétérinaire africaine où allaient être formés tous les vétérinaires africains.

Il faudrait noter que le service vétérinaire était rattaché au Service de l'Agriculture dont il se détachera au fur et à mesure de son évolution ; évolution parsemée de changements de dénomination : Service zootechnique et des épizooties, Service vétérinaire, Service de l'Elevage et des Industries annexes etc...

Entre 1939 et 1945, période de la deuxième guerre mondiale, aucune activité importante n'a été menée et il n'est pas de nos intentions de faire l'étalage de toutes les frustrations que les peuples coloniaux ont connues dans tous les domaines de la vie avec le Gouvernement de Vichy.

.../...

Après la guerre fut entrepris un vaste effort de reconstruction et c'est durant cette période d'après guerre que le Sénégal connaitra son service moderne de l'élevage. Des investissements énormes grâce aux crédits du F.I.D.E.S. et des S.P. permirent au Service de mettre en place ses infrastructures lourdes (bâtiments, véhicules... etc).

Les plus grandes réalisations en matière d'hydraulique pastorale et de recherches (Laboratoire fédéral de DAKAR) se sont déroulées durant cette période.

Ces moyens financiers, techniques et humains devraient permettre une exploitation rationnelle du capital bétail. Mais ceci n'a pas été le cas, car au crépuscule de leur *domination*, les autorités coloniales se sont rendus compte de leur échec dans ce domaine. L'inspecteur général FEUNTEUN (4) dans une étude exhaustive des politiques pastorales en 1955 dit : "La technique et l'argent ne sont pas tout et qu'il faut compter avec les populations, leurs traditions et leurs moyens."

C'est avec ce constat d'échec que le Sénégal accède à l'indépendance en 1960. Il est paradoxal de constater que les responsables sénégalais durant plus d'un quart de siècle après, n'ont pas tiré profit de ces causes d'échec.

Après l'indépendance, le Service de l'Elevage et des Industries animales a continué de faire des campagnes de vaccination sa priorité. Mais à côté de cette option de protection sanitaire une plus grande attention fut portée à l'exploitation des productions animales. Des projets de développement virent le jour mais presque tous échouèrent. Les causes d'échec sont multiples mais les plus évidentes sont :

- d'ordre socio-économique : les sensibilités, les mentalités et les modes de vie des pasteurs ne sont pas pris en compte comme facteurs déterminants pour la réussite de ces projets ;

- une mauvaise gestion : les défaillances en matière de gestion dans nos pays est un fléau qui n'est pas propre au sous-secteur ;

.../...

- une non adaptation de ces projets à nos conditions : les modèles importés ne sont pas souvent performants, non pas parce qu'ils sont mauvais mais non adaptés à nos modes de production.

La sécheresse des années 1970 est venue compliquer les choses mais une analyse plus approfondie montre qu'elle n'a fait que révéler les faiblesses d'un système qui existaient déjà.

Aujourd'hui il est certain que la conduite de l'élevage ne peut plus se faire comme avant. C'est ainsi que les autorités sénégalaises ont créé en 1986 le Secrétariat d'Etat aux Ressources animales devenu aujourd'hui Ministère chargé des Ressources animales rattaché au Ministère du Développement rural.

En 1986, le Service de l'Elevage est à un tournant décisif de son évolution. La D.S.P.A. devient **la DIR,EL.**

En septembre 1986, se tient à DAKAR, un séminaire national sur l'élevage prélude d'un conseil interministériel qui se tiendra le 22 janvier 1987. Ce conseil dans ses recommandations, a demandé au SERA et à la Direction de l'Elevage d'élaborer un plan d'action en vue de relancer le sous-secteur de l'Elevage

Ce plan d'action devra tenir compte de la politique générale de libéralisation ou de désengagement dit progressif de l'Etat.

Les stratégies qui ont été mises en place s'intègrent dans la nouvelle politique agricole (N.P.A.). En matière d'élevage, cette politique tourne autour des points suivants :

- une intensification des productions et ceci par une stratification des productions selon les zones écologiques .

- une responsabilisation des producteurs par la création de G.I.E. (groupement d'intérêt économique) ;

- une prépondérance du secteur privé dans le développement de l'élevage.

.../...

Il est prématuré de vouloir faire un quelconque bilan de cette nouvelle politique pastorale. Mais il faudrait admettre que pour espérer des résultats, toute politique pastorale devrait tenir compte des considérations suivantes :

- les éleveurs traditionnels doivent être les acteurs principaux. Ils ne sont pas réfractaires aux techniques modernes mais il faudrait prendre le temps de les adapter à ces innovations.

- La protection sanitaire doit être le pilier des activités du Service de l'Elevage. Elle doit être prise en charge par l'Etat.

- Il faudrait tabler sur le long terme et éviter de vouloir coûte que coûte des résultats immédiats.

- Il faudrait aussi doter le Service de l'Elevage de moyens financiers et humains pour que ce dernier puisse répondre favorablement à sa mission./-

oooo000ooo

BIBLIOGRAPHIE

1. BOUDET (G) : Manuel sur les pâturages tropicaux et les cultures fourragères - Paris - I.E.M.V.T., 1978, 253 p.
2. CURASSON (P) : L'Élevage dans l'Afrique Occidentale Française - Paris, A challamel, 1906 - 280 p.
3. DE HANN (C), NISSSEN (N.J.) : Services de santé animale en Afrique subsaharienne, nouvelles approches possibles - Document Technique Banque Mondiale n° 44 F, Nov. 86, 86 pages.
4. FEUNTEUN (L.M.) : L'Élevage en A.O.F. - son importance économique et sociale Les conditions de son amélioration I.E.M.V.T. 1955, PP 137 162
5. FERNEY (J) : L'École Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires Cah. Med. Vet, 45, 5 - 17, 1975
6. GERBAUD (O) : Les premiers vétérinaires français aux colonies entre 1770 et 1830 - I.E.M.V.T., 1986.
7. GOVERNEMENT GENERAL DE L'AOF : Inspection générale de l'Élevage et des Industries Animales - Rapport annuel 1952 - Dakar, Avril 1953.
8. JEUNE AFRIQUE : Atlas du Sénégal - Editions jeune Afrique 3° éd. 1983
9. JOURNAL OFFICIEL DE L'AOF : Année 1937 p 1035, Dakar
10. JOURNAL OFFICIEL DE L'AOF : Année 1955, Dakar
11. LY (C) : La politique de Développement au Sénégal : Evolution, Réalités et perspectives - ISRA, Saint-Louis, Octobre 1987.
12. NDIAYE (A.L.) : Approche régionale et programme d'enseignement vétérinaire en Afrique de l'Ouest.
 • Consultation d'Experts F.A.O./O.U.A. sur l'enseignement vétérinaire en Afrique - Nairobi (KENYA), 3 - 7 Déc. 1984.
13. NDIAYE (A.L.) : Les problèmes de la formation vétérinaire dans les pays du CILSS - BANJUL 23 - 27 Juin 1986

14. NDIAYE (A.L.) : Etude sur l'enseignement en général, l'enseignement technique et professionnel en particulier - secteur de la santé et des productions animales - Conseil économique et social groupe de travail sur l'enseignement Dakar.
15. NDIAYE (A.L.) : Coopération Interafricaine et développement des productions animales - Journal de l'A.A.A.S.A., 1976, 3 (1) : 14 - 19.
16. NDIAYE (A.L.) : Politique de formation et de perfectionnement du personnel de l'Elevage en Afrique.
Conférence sur les politiques d'Elevage en Afrique
C.I.P.E.A., Addis-Abéba, 24-28 Sept.1984.
17. NDIAYE (A.L.) ; DIOP (P.EL.H) : Le Professeur de l'Enseignement supérieur : profil, perspectives et formation l'exemple de l'E.I.S.M.V.
Revue de pédagogie de l'enseignement supérieur vol 6,2,
Printemps - Automne 86 - Actes du colloque de Dakar 1986.
18. NDIAYE (A.L.) : Développement de l'Elevage en Afrique Tropicale, possibilités d'une assistance internationale.
Consultation d'Experts en vue de la création du C.I.P.E.A.
ILCA.
19. NDIAYE (A.L.) : Productions animales et santé publique Cotonou (Bénin)
Conférence année académique 1978 - 79.
20. NDIAYE (A.L.) ; FACHO (B) ; AKAKPO (J.A.) ; SEYDI (Mg) : Le rôle de santé publique du Vétérinaire dans le développement économique et social en Afrique - Premier congrès des Vétérinaires Africains - Accra 3 - 7 Avril 1978.
21. NDONG (B) : L'exploitation du lait et des produits laitiers au Sénégal situation actuelle, problèmes et perspectives - Thèse Med. Vét, Dakar 1982, n°22
22. REPUBLIQUE FRANCAISE : Ministère de la Coopération
Enda : Enjeux de l'Après-Barrage - Vallée du Sénégal
1er trimestre 1987.
23. SENEGAL : Ministère du Développement Rural (M.D.R.) :
Arrêté portant organisation de la D.S.P.A. n°007310 du
28 Juin 1976.
24. SENEGAL : M.D.R. Note de présentation du Budget 1988/89 Dakar 1988.

25. SENEGAL : Ministère Chargé des Ressources Animales - DIREL :
Actions du Ministère Chargé des Ressources Animales en
matière d'élevage et de productions animales au cours de
la gestion budgétaire 87/88 Dakar 1987.
26. SENEGAL - M.D.R. - S.E.R.A. : Arrêté portant organisation de la Direction
de l'Elevage n°0155879 du 24 Nov. 1987 Dakar.
27. SENEGAL - MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE : Arrêté portant organisation
de la Direction de l'Elevage et des Indus-
tries Animales n°003066/bis 6 Mars 1968, Dakar.
28. SENEGAL - M.D.R. - D.S.P.A. : Note sur la situation actuelle de l'Elevage
et sur son évolution depuis l'Indépendance
Août 1978, Dakar.
29. REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE LA COOPERATION : Manuel sur les pâtu-
rages tropicaux et les cultures fourragères I.E.M.V.T.
1978.
30. SENEGAL - MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE - DIREL : Rapport annuel 1959,
Tome II.
31. SENEGAL - MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION : VI° Plan quadriennal
de développement économique et social du Sénégal 1981-1985.
32. SENEGAL-S.E.R.A. - DIREL. : Prévisions de recettes et dépenses du compte
spécial du Trésor "Fonds pastoral" Dakar, 1987.
33. SENEGAL-S.E.R.A.DIREL. : Projet de Plan d'Action pour l'Elevage Dakar
1987.
34. SENEGAL-SERA-DIREL : Séminaire national sur l'Elevage Foire Inter-
nationale de Dakar, Sept. 86.
35. SENEGAL - SERA-DIREL : Rapport du Conseil Interministériel sur l'Elevage - Dakar 22 Janvier 1987.
36. SOW (D) : L'impact des Projets de développement de l'Elevage sur
les paramètres de la reproduction des bovins - exemple de
la SODESP et du PEISO au Sénégal - Thèse Med Vet. Dakar,
1987 n°11.
37. THELAM (I.D.) PFLIEGER (E), FAYE (I) : Manuel d'Education civique, classe
de 5ème N.E.A., 1981.

SERMENT DES VÉTÉRINAIRES DIPLOMÉS DE DAKAR

" Fidèlement attaché aux directives de Claude Bourgelat, fondateur de l'Enseignement Vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes aînés :

- D'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire.
- D'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code déontologique de mon pays.
- De prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire.
- De ne point mettre à trop haut prix le savoir^{que}/je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.

Que toute confiance me soit retirée s'il advienne que je me parjure ".

VU
Le Directeur de l'Ecole Inter-Etats
des Sciences et Médecine vétérinaires

Le Candidat

Le Professeur Responsable
de l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine vétérinaires

VU
Le Doyon
de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie

Le Président du Jury

VU et permis d'imprimer

Dakar, le

Le Recteur, président de l'Assemblée de l'Université
de Dakar